



VILLE DE VILLEJUIF
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE – ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

PROCÈS VERBAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre GARZON, Maire. La séance est ouverte à 18 heures 05.

PRÉSENTS :

M. Pierre GARZON, Mme Anne Gaëlle LEYDIER, M. Gilbert CHASTAGNAC, M. Alain WEBER, Mme Julie LAMBILLIOTTE, M. Christophe ACHOURI, Mme Rakia ABDOURAHAMANE, M. Mostefa SOFI, Mme Sylvie MANTION, M. Gilles LAFON, Mme Mamilla KADRI, M. Guillaume BULCOURT, M. Ahcène SAADI, Mme Cathy MOROT, M. Carel ASSOGBA, Mme Valérie MORIN, M. Guillaume DU SOUICH, Mme Maritza MUNOZ, M. Philippe MEYNE, M. Thierry DUBOC, M. Maxime PLUSQUELLEC, M. Mohand OUAHRANI, Mme Dalila BAKOUR, Mme Malika KACIMI, Mme Mariama BELLIN ANDRE, Mme Nadine PASQUET, Mme Nadia REHRIS, M. Alain LIPIETZ, M. ÖZER ÖZTORUN, M. Antonin COIS, Mme Marie France ETTORI, M. André MIMRAN, M. Alain MILLE, M. Mahrouf BOUNEGTA, Mme Christelle ESCLANGON, Mme Aducinda DA SILVA, Mme Fadma OUCHARD, M. Mamadou TOUNKARA, Mme Valérie ARLE-FERVEL

ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

M. Alain WEBER	représenté par Mme Sylvie MANTION
Mme Sophie TAILLE-POLIAN	représentée par M. Gilles LAFON
M. Kévin PARA RAMIREZ	représenté par Mme Malika KACIMI
Mme Natalie GANDAIS	représentée par M. Alain LIPIETZ
Mme Bianca BRIENZA	représentée par M. Mostefa SOFI
Mme Maritza MUNOZ	représentée par Mme Cathy MOROT
Mme Nadia REKRIS	représentée par M. Thierry DUBOC
M. André MIMRAN	représenté par Mme Fadma OUCHARD

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Marc BADEL, M. David RAMOS ;

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. Monsieur Mostefa SOFI a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

Ordre du jour

1.	Délibération N° 116/2022 : Protocole relatif au dispositif de prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives	20
2.	Délibération N°117/2022: Refus d'approuver les modifications apportées à l'article 2.2 des statuts du Syndicat Mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne	21
3.	Délibération n°118/2022 : Instauration des périmètres des quartiers de la Ville	23
4.	Délibération n°119/2022 : Convention entre les organismes d'assurance maladie et la ville de Villejuif pour la prise en charge des assurés des centres municipaux	25
5.	Délibération n°120/2022 : Convention de mise à disposition d'un médecin généraliste du CMS auprès du CARUD	25
6.	Délibération n°121/2022 : Convention d'accueil de stagiaires de l'IFI - Institut de Formation des Infirmiers - de Paul Guiraud	26
7.	Délibération n°122/2022 : Convention de partenariat entre le CMS Pierre Rouques et l'association RESICARD (en partenariat avec R2D, ROMDES, RENIF, RECUP'AIR) pour la prise en charge des patients polyopathologiques	27
8.	Délibération n°123/2022 : Désignation de représentant à la fédération nationale des centres de santé	27
9.	Délibération n°124/2022 : Ajustement des critères de subvention pour les clubs sportifs	27
10.	Délibération n°125/2022 : Attribution de subventions aux associations sportives sur enveloppe Covid pour la saison 2021/2022	29
11.	Délibération n°126/2022 : Conventions CAF Axe 3 Engagement et participation des enfants et des jeunes – Projets : Immersion digitale, Parcours éco-citoyen, Passeport solidaire, créatif engagés, tous en scène, concours orthographe	30
12.	Délibération n°127/2022 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive - Villejuif Musculation	30
13.	Délibération n°128/2022 : Attribution de compléments de subvention aux associations sportives ASFI & USV GYM pour la saison 2021/2022	33
14.	Délibération n°129/2022 : Attribution de subvention aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2021/2022	33
15.	Délibération n°130/2022 : Sollicitation de l'Établissement Territorial Grand Orly Seine Bièvre à se prononcer sur la dénomination du Conservatoire de Danse	34
16.	Délibération n°131/2022 : Subvention pour le projet Rêverie, porté par le Théâtre de la Jacquerie	35
17.	Délibération n°132/2022 : Subvention à la coopérative de l'école Joliot Curie pour la réalisation d'une fresque	35
18.	Délibération n°133/2022 : Modification du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires	36
19.	Délibération n°134/2022 : Lancement de l'enquête publique relative à la désaffectation d'un bien appartenant au domaine public routier, rue Camille Desmoulins, et approbation du principe de son déclassement – la rue Camille Desmoulins, domaine public routier communal	37
20.	Délibération n°135/2022 : Avis du Conseil municipal relatif à la prorogation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC Campus Grand Parc	38
21.	Délibération n°136/2022 : Donne un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier à intervenir entre le SAF 94 et l'Établissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la propriété située 16 rue des Villas à Villejuif (opération 783)	39
22.	Délibération n°137/2022 : Autorise la mise en vente du terrain situé 37 rue Tolstoï à Villejuif (Val-de-Marne) et valide le cahier des charges d'appel à candidatures	40
23.	Délibération n°138/2022 : Acquisition auprès de la SCI SALENGRO de la propriété située 22 rue de Verdun à Villejuif, cadastrée section AE numéro 20	40
24.	Délibération n°139/2022 : Avenant n° 2 au bail civil conclu entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux rue Jean Jaurès à Villejuif	41

25.	Délibération n°140/2022 : Mise à jour de la délibération de la taxe d'aménagement	41
26.	Délibération n°141/2022 : Avenant à la Convention d'objectif entre l'ADIL et la Mairie de Villejuif passé le 10 mai 2022	42
27.	Délibération n°142/2022 : Accord pour le versement d'une subvention au logement social au titre de la surcharge foncière au bailleur Valdevy pour l'acquisition de l'opération située au 116 rue Edouard Vaillant	42
28.	Délibération n°143/2022 : Accord pour le versement d'une subvention au logement social au titre de la surcharge foncière au bailleur Valdevy pour l'acquisition de l'opération située au 42-58 avenue de Stalingrad	43
29.	Délibération n°144/2022 : Composition de la commission consultative pour l'octroi de subventions aux bailleurs sociaux pour la réfection des voiries et espaces verts	43
30.	Délibération n°145/2022 : Avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville	44
31.	Délibération n°146/2022 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2023 et en application de la loi « Macron »	51
32.	Délibération n°147/2022 : Conventions d'objectifs et financement n° 202200107 entre la Caisse d'Allocation Familiales du Val-de-Marne et de la ville de Villejuif, relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), destinés à soutenir les parents dans leur rôle et faciliter les relations parents-enfants en favorisant l'implication parentale	51
33.	Délibération n°148/2022 : Conventions d'objectifs et de financement FME(Fonds de modernisation des établissements d'accueil) : conventions n° 202200228 Mini-crèche des hautes Bruyères , n° 202200242 Multi-accueil Paul Vaillant Couturier, n°202200243 Multi accueil Nelson Mandela, n° 202200245 Crèche Robert Lebon.	52
34.	Délibération n°149/2022 : Avenant 2022-1 à la Convention d'objectifs et de financement n° 2022-140757, relative à la « Prestation de Service Unique » du Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne.	52
35.	Délibération n°150/2022 : Avenant 2022-1 à la convention d'objectifs et de financement du service « Relais Petite Enfance » RPE – missions renforcées Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et de la ville de Villejuif	53
36.	Délibération n°151/2022 : Adhésion à l'association April de promotion et de défense du logiciel libre	53
37.	Délibération n°152/2022 : Adhésion au CoTer Numérique	55
38.	Délibération n°153/2022 : Bilan d'activité 2021 du SIIM94	55
39.	Délibération n°154/2022 : Convention pour définir les moyens de communication entre ENEDIS et la commune en cas de situation de crise	56
40.	Délibération n°155/2022 : Budget principal de la ville - admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables a la demande de la trésorerie municipal pour les années 1984 à 2018	57
41.	Délibération n°156/2022 : Budget Ville- Versement anticipé en une fois du solde de l'aide attribuée à la commune au titre du fonds de soutien relatif à la convention n°1629400769SILRAE	57
42.	Délibération n°157/2022 : Vote électronique élections professionnelles	58
43.	Délibération n°158/2022 : Créations et suppressions de poste	58
44.	Délibération n°159/2022 : Gratification des stages par la commune	62
45.	Délibération n°160/2022 : Approbation du principe de la mise à disposition d'une assistante sociale pour le personnel auprès de la commune du Kremlin Bicêtre	62
46.	Délibération n°161/2022 : Modification des représentants : ASPI-Association de la prévention, soins et insertions	63
47.	Délibération n°162/2022 : Modification de la composition : Commission de délégation des services publics(CDSP)	63
48.	Délibération n°163/2022 : Modification de représentants : ASL Paul Bert	64
49.	Délibération n°164/2022 : Modification de représentants : ASL Villejuif- Croizat	64
50.	Délibération n°165/2022 : Modification de représentants : ASL Grands Lozaitis	64

51.	Délibération n°166/2022 : Modification de représentants : Conseil d'administration du comité local pour le logement autonome des jeunes du Val-de-Marne Bièvres	65
52.	Délibération n°167/2022 : Modification de représentants : Commission consultative des sports	65
53.	Délibération n°168/2022 : Modification des représentants : Commission de règlement amiable de la société du Grand Paris	65
54.	Délibération n°169/2022 : Modification des représentants : INNOVAM	66
55.	Délibération n°170/2022 : Modification des représentants : Campus cancérologie	66
56.	Délibération n°171/2022 : Modification des représentants : Association Théâtre Romain Roland	66
57.	Délibération n°172/2022 : Modification des représentants : Association Les amis du Théâtre Romain Roland	67
58.	Délibération n°173/2022 : Modification des représentants : SIGEIF	67
59.	Délibération n°174/2022 : Modification des délégués pour représenter la commune au syndicat intercommunal de périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)	67
60.	Délibération n°175/2022 : Modification des représentant.e.s aux conseils d'école de la commune	68
61.	Délibération n°176/2022 : Modification des représentant.e.s du conseil Municipal siégeant au sein des conseils d'administration des collèges de la commune	68
62.	Délibération n°177/2022 : Modification des représentants : Comité de jumelage	69
63.	Délibération n°178/2022 : Modification des représentants : Comité consultatif des marchés forains	69
64.	Délibération n°179/2022 : Vœu du soutien à Salah Hamouri	69

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Garzon, Maire.

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Monsieur le Maire

Je salue les personnes que je n'ai pas saluées. Nous allons commencer le Conseil municipal et je vais procéder à l'appel.

Le secrétariat de séance sera assuré par M. SOFI.

Monsieur le maire procède à l'appel. Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à Madame Yona DIENE, qui nous a rejoins il y a quelques semaines en tant que directrice des affaires juridiques et des assemblées.

Nous allons maintenant suspendre la séance et consacrer une heure à l'Heure citoyenne. C'est un moment d'expression pour faire vivre la démocratie autour de questions d'actualité ou non, mettant parfois en jeu l'expertise d'usage ou de professionnels. C'est encore le cas ce soir, pour évoquer un sujet qui nous préoccupe depuis plusieurs mois, le sujet de l'énergie. Pour favoriser une parfaite compréhension des immenses enjeux liés à ces problématiques, nous avons le plaisir d'accueillir trois intervenants aux profils variés, afin de nous apporter un éclairage sur ce sujet de l'énergie : Monsieur Richard WISSLER, responsable d'agence énergie au sein du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement, Monsieur EVESQUE, directeur adjoint de la SEMACH, qui permet à l'immense majorité des citoyens de Villejuif d'être chauffés grâce à la géothermie, et Monsieur Didier GUILLAUME, directeur de l'Action sociale, auquel je souhaite la bienvenue.

Ces trois profils doivent nous permettre de mettre en perspective les enjeux qui nous préoccupent : la précarité énergétique, le coût de l'énergie, la rénovation énergétique, qu'elle concerne les entreprises ou les particuliers. Il est indispensable de nous interroger sur la question de la production et de la distribution de cette énergie. À l'heure de la crise économique et sociale, l'État doit jouer son rôle. La question de la maîtrise publique de l'énergie doit être mise sur la table, de sa production à sa distribution, et de son coût maîtrisé pour les particuliers et pour les collectivités. C'est le sens de la pétition en cours de signature dans notre Ville. Sur le fronton de l'Hôtel de Ville, vous avez pu voir fleurir ce mot d'ordre autour de la question énergétique pour obtenir un bouclier afin de protéger les familles et la collectivité. Cette pétition circule dans la Ville. Vous la retrouverez dans le numéro mensuel de Villejuif, notre Ville, et dans tous les équipements publics menacés par cette crise énergétique sans précédent pour les générations que nous sommes.

Évidemment, nous allons mener un débat ce soir et contribuer à réfléchir aux conséquences de la situation que nous vivons. Dans tout le pays, les élus de toutes les collectivités sont préoccupés par notre situation. Dans les conditions que nous allons évoquer, construire le service public dont nous avons besoin et les budgets nous permettant de faire vivre ces services publics indispensables devient extrêmement difficile dans l'incapacité que nous avons à nous projeter et à imaginer des réponses aux différents besoins.

Je vais donc céder la parole au premier intervenant. Je vais vous demander de vous présenter en quelques mots, puis de nous éclairer sur le sujet qui nous préoccupe ce soir.

La séance est suspendue pour consacrer un temps de réunion à l'Heure citoyenne.

L'Heure citoyenne

Monsieur WISSLER

Je viens présenter une mise en contexte de la question de l'énergie, en me fondant sur la ville, puisque cela permet de mieux comprendre la nécessité d'accompagner les particuliers dans leurs dépenses d'énergie.

Je suis responsable de l'Agence de l'énergie. Je suis également l'un des architectes du CAUE 94. Il s'agit du Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne. C'est un réseau national, constitué d'un Conseil par département, chargé de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère, en accompagnant les particuliers et en leur diffusant des conseils gratuits, neutres et indépendants, mais de servir de conseil aux collectivités locales dans leurs projets urbains ou dans leur politique de réduction des factures. Ce CAUE accueille une Agence de l'énergie, qui fait partie du réseau France Rénov' et remplit cette mission de service public de la rénovation énergétique. Le CAUE et l'Agence de l'énergie accomplissent les mêmes missions, avec les mêmes moyens d'expression, et proposent des permanences dans les mairies, au plus près des habitants et des collectivités. Ce lien irremplaçable remplace évidemment toutes les plateformes de rénovation énergétique que l'on peut connaître. Par ailleurs, nous nous appuyons sur ces plateformes pour celles et ceux qui ne peuvent profiter de ce lien de proximité.

En préambule, je tiens à mettre en avant le contexte national de l'énergie. On donne toujours les mêmes chiffres : le bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques en France et 19 % des émissions de gaz à effet de serre. Le réseau France Rénov' s'efforce de les réduire, parce que les experts du GIEC ont établi le lien entre les gaz à effet de serre et l'élévation de la température. Nous y travaillons dans ce réseau, et, dans le secteur du bâtiment, il est question de parler des économies d'énergie pour limiter ces émissions. Ce sont des mesures d'atténuation des phénomènes climatiques, mais aussi des mesures d'adaptation des populations souffrant d'un inconfort thermique l'été ou l'hiver et de factures énergétiques augmentant de plus en plus. Au sein de la Métropole du Grand Paris et notamment dans le Val-de-Marne, les émissions de gaz à effet de serre dépassent 50 %.

C'est donc un enjeu fondamental en tissu urbain dense. Être dans un tissu urbain dense est aussi une qualité, puisque si l'on concentre les populations, on permet de préserver des espaces naturels en évitant l'étalement urbain. Cependant, les consommations d'énergie y sont très importantes. Notre rôle est de diffuser des conseils pour que les particuliers évitent des consommations d'énergie trop conséquentes.

Ce service public de la rénovation énergétique se nomme France Rénov' et s'appuie sur un réseau d'agences de l'énergie et du climat. Le CAUE accueille une agence de l'énergie devant travailler suivant les principes de répartition territoriale de la Métropole, où chaque EPT doit avoir son agence. Nous soutenons les collectivités locales des territoires que nous suivons. Une convention a été établie sur la diffusion d'un programme, le programme SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Il s'agit de diffuser de l'information et des conseils dans les permanences mises en place à la Maison de la Transition écologique. Les rendez-vous sont pris par notre service, puis nous inscrivons ces personnes à la permanence de Villejuif. 70 habitants de la ville de Villejuif ont sollicité des conseils en 2021. Il y en a eu moins cette année, mais cette dernière n'est pas achevée. Nous avons senti la nécessité de proposer une permanence pour des conseils personnalisés aux particuliers. Nous gérons également d'autres activités liées à l'énergie climat en général.

En matière de maîtrise de l'énergie, nous souhaitons aborder deux grands domaines. Le premier domaine est celui des gens dans l'incapacité de réaliser des travaux de rénovation énergétique, qui ont souvent droit à des aides financières, mais qui ne sont pas en capacité pour autant d'engager des travaux de rénovation énergétique. Le dispositif SLIME (service local pour la maîtrise de l'énergie) est proposé aux habitants du Département pour leur permettre d'obtenir une aide s'agissant de leur facture énergétique. Nous donnons cette information dans le cadre des permanences afin de faire savoir aux gens qui ne peuvent réaliser des travaux qu'ils peuvent obtenir une réduction de leur facture d'énergie de 100 euros sur l'année s'ils appliquent quelques conseils.

Quant aux propriétaires occupants des copropriétés ayant les moyens de réaliser des travaux, s'appuyant sur des plateformes de rénovation énergétique, ils peuvent avoir accès à Coach Copro pour accéder à des ressources ou à des informations et ouvrir un compte pour accéder à des informations complémentaires, par exemple un annuaire des professionnels du bâtiment. Le dispositif Coach Copro vise à la réalisation d'une opération de rénovation présentant de bons niveaux de performance énergétique. 250 copropriétés sont inscrites sur ce site pour le Grand Orly Seine Bièvre et Grand Paris Sud Est Avenir. Pour les propriétaires de maisons individuelles, une autre plateforme, Pass Réno-Habitat, est proposée. Le schéma est identique. Ces deux dispositifs permettent aux propriétaires de maisons individuelles ou de biens en copropriété de bénéficier d'un suivi par un binôme constitué d'un conseiller infoénergie et d'un architecte du CAUE pour éviter les maladroites et respecter les caractéristiques architecturales du bâtiment. Notre but est d'apporter des conseils pour réaliser ces démarches dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire

Le PowerPoint diffusé ce soir sera mis en ligne sur le site de la Ville. Monsieur EVESQUE va maintenant nous présenter la SEMACH.

Monsieur ANDRES

Je suis Michel ANDRES, Directeur général de chauffage urbain par géothermie de Chevilly-Larue, L'Hay-les-Roses et Villejuif. Après une courte introduction, je laisserai la parole à Monsieur EVESQUE qui nous a rejoints il y a sept ans. Cette présentation sera l'occasion de revenir sur le contexte de l'énergie, de vous donner quelques chiffres et d'indiquer comment la SEMACH s'inscrit dans ce contexte.

Le réseau a été mis en service en 1985, à une période où les élus de l'époque ont été assez visionnaires, puisque nous constatons aujourd'hui l'intérêt environnemental, économique et social de ce réseau de chaleur. J'en ai pris la direction il y a fort longtemps. Le réseau a commencé son développement sur Villejuif en 2004, en raccordant le quartier des Grands Lozaites et quelques copropriétés situées sur le trajet. Puis, un travail collaboratif a été mené pour intégrer entièrement la ville de Villejuif, qui a rejoint en 2013 le Syndicat intercommunal pour la Géothermie, autorité déléguée du service public et propriétaire des installations, et la SEMACH, ancienne société mixte transformée en 2014 en société publique locale, 100 % publique, accueillant les trois communes et le syndicat intercommunal comme actionnaire public.

Geoffrey EVESQUE va maintenant vous proposer une présentation simple et synthétique. Nous essaierons ensuite de répondre à vos questions.

Monsieur EVESQUE

Bonsoir à tous. Je suis adjoint du Directeur général. Je vous ai préparé quatre ou cinq diapositives pour mettre en évidence une situation jamais connue en France. Même au cours des années 80, il n'y avait pas eu un tel choc sur les énergies fossiles, accru par la situation de la production électrique, également inédite.

Nous allons lancer une campagne de communication pour expliquer pourquoi les usagers raccordés à la géothermie subissent également une crise de l'énergie mondiale et nationale. Le panel énergétique montre que, durant les périodes hivernales, les besoins dépassent la chaleur puisée dans les sous-sols. La géothermie s'appuie sur trois centrales situées dans les trois villes formant le Syndicat. L'eau, dont la température est comprise entre 70 et 75 degrés, est puisée, mais sa quantité n'est pas suffisante, puisque les besoins nécessitent de porter le réseau à 100 degrés. La géothermie fonctionne en base toute l'année, mais durant l'hiver, elle est complétée par des apports d'appoint, produits par le gaz issu de la cogénération (20 à 25 %) et de chaufferies décentralisées sur le réseau. Le réseau est donc exposé parce qu'on a subi des charges inédites dès la fin de l'année 2020 sur le gaz d'appoint.

La diapositive suivante présente l'évolution du prix du gaz sur le marché de gros depuis 2011. En l'occurrence, nous avons pris un mur dès l'automne 2021. Avec Michel ANDRES, nous avons précocement lancé l'alerte, puisque notre fournisseur de gaz espagnol nous a annoncé dès l'été 2021 qu'il ne pourrait pas répondre à notre consultation et qu'il ne le ferait pas. Les appels d'offres successifs sont infructueux, faute d'opérateurs ou en raison de demandes de garanties délirantes. Nous constatons des prix jamais vus. Sur la fin de l'année, nous avons pu bénéficier des prix prévus dans le contrat courant jusqu'en 2021, mais dès 2022, le contrat était nouveau et dépendait des prix du marché. La facture est ainsi passée de 800 000 euros en janvier 2021 à 3,9 millions d'euros en janvier 2022.

Nous avons rapidement présenté un plan de sauvegarde aux villes de Villejuif, Chevilly-Larue et L'Hay-les-Roses. Un plan à plusieurs tiroirs est prévu, incluant notamment une augmentation de capital, pour faire face à ces charges inédites et amortir le choc pour nos abonnés.

Le marché du gaz nous impacte, puisque 30 % de notre production en dépend. Il en va de même pour l'électricité qui nous sert à pomper l'eau. Le marché de l'électricité est entraîné par cette augmentation des prix du gaz. Le coût marginal de l'énergie fait le prix de marché complémentaire du prix du nucléaire. L'énergie, qui était très peu chère au cours des vingt dernières années, souffre du prix du marché. L'électricité est également impactée. S'y ajoutent les soucis de corrosion et de production nucléaire en France, qui a connu son plus bas historique depuis les années 90.

Le réseau comprend 100 kilomètres de tubes desservant 35 000 équivalents logements, soit le premier réseau de géothermie en Europe. Le plan mis en œuvre pour faire face à la situation repose sur une augmentation de capital, un décalage de l'exercice et une augmentation de la production géothermique. Il y a quelques mois, nous avons lancé la réalisation de nouveaux moyens de production, avec l'acquisition de nouvelles pompes à chaleur, qui vont accroître la production géothermique, énergie la moins onéreuse dans le panel énergétique du réseau.

Enfin, concernant la partie tarifaire et environnementale, le réseau permet d'éviter l'émission de 30 000 tonnes de CO₂ par rapport à un réseau de chauffage classique. Très tôt, la dimension écologique a été présente, avec un contenu carbone deux fois inférieur à la moyenne des réseaux nationaux de chauffage. Sur la partie tarifaire, le réseau a fait l'objet de nombreux labels ECORES, puisqu'il s'agit d'un des réseaux de chaleur les moins chers en France. Le coût moyen de production en 2021 s'élève à 50 euros par Mégawatts-heure, quand la moyenne des réseaux

nationaux est de 78 à 79 euros. Il se situe également en deçà du prix du gaz réglementé, dont l'État a gelé le prix via le bouclier tarifaire.

Évidemment, nous sommes dépendants du contexte de l'énergie. Ce coût moyen va évoluer à la hausse au cours des prochains mois, mais notre positionnement et notre modèle feront que cet écart se creusera avec les autres énergies. Nous nous attendons à des coûts durablement élevés au cours des prochaines années.

Monsieur le Maire

Monsieur Didier GUILLAUME, Directeur de l'Action sociale à Villejuif, c'est à vous.

Monsieur GUILLAUME

Bonsoir à toutes et à tous. « J'ai demandé à ma compagne si ça la dérangeait de mettre des pulls, car l'isolation dans mon logement social est catastrophique. L'an dernier, en prévoyant un chauffage à 19 degrés, la facture était de 185 euros par mois, ce qui n'était pas possible pour notre budget. Cela va être pire cet hiver. Mon épouse a dû mettre les joints en silicone autour des fenêtres. Nous éteignons les multiprises la nuit, et je suis toujours derrière les enfants pour que les lumières soient éteintes. Dès que nous rentrons chez nous, nous portons une robe de chambre en polaire, ou un surpyjama en polaire, et de grosses chaussettes. »

Ces paroles ne sont pas de moi. Elles ne sortent pas de nulle part, mais sont incarnées, enracinées dans la vie de nos concitoyens et illustrent des réalités très diverses et des conséquences pour la vie sociale et familiale. 12 millions de personnes en France vivent dans des passoires thermiques, ou n'ont pas les moyens de se chauffer correctement, selon l'Observatoire national de la précarité énergétique, soit un ménage sur cinq. Ce chiffre remonte à 2020, avant l'augmentation récente du coût de l'énergie. Je me permets de vous rappeler que depuis janvier 2021, le prix du gaz a augmenté de plus de 50 %. Cette hausse entraîne mécaniquement celui de l'électricité.

Pourquoi en sommes-nous là ? Que pouvons-nous faire ? L'augmentation du coût de l'énergie crée des difficultés financières en cascade. Cela requiert, de la part de tous, de consentir des efforts, de sobriété énergétique, mais aussi de préservation de notre service public. Cela ne répond pas au pourquoi. La France est passée en 25 ans d'une situation d'autosuffisance de production d'électricité et de contrats de gaz de longue durée stabilisée à une situation énergétique que l'on peut qualifier de catastrophique. La réponse se trouve probablement dans les directives européennes de l'énergie, qui ont organisé successivement la libéralisation du secteur dès les années 2000, générant la transformation d'EDF en société anonyme, avec l'ouverture de son capital en 2005. En 2007, le marché de l'électricité a été ouvert à la concurrence pour les particuliers.

Concernant l'électricité, la Commission de Régulation de l'Électricité propose le montant des tarifs régulés de vente à l'État, mais c'est bien le cours de la Bourse, la hausse des taxes et les marges des fournisseurs privés qui font s'envoler les tarifs. La guerre en Ukraine n'explique pas tout. Les spéculateurs continuent de spéculer, et les sociétés privées de l'énergie engrangent des bénéfices record. C'est bien la dérégulation et la libéralisation du secteur qui ont conduit à la situation où se trouvent les familles, les entreprises, les collectivités locales. Tout le monde est dans la tourmente.

Dans ce contexte, pour une commune comme Villejuif, que pouvons-nous faire ? Que peuvent faire les services ? Quelles peuvent être les actions sociales et de solidarité ? Par le fait d'éviter les dégâts sociaux et de protéger les personnes, il existe des enjeux économiques et écologiques. Les entreprises n'ont plus la possibilité de se protéger contre la hausse des prix de l'énergie, car l'accès aux tarifs réglementés leur a été interdit, au nom de la libéralisation du marché. D'ailleurs, le

comité de liaison des entreprises consommatrices d'énergie avait interpellé, et ce dès le début de l'année 2021, contre le risque de la hausse des tarifs. Ce comité réclame le retour d'un tarif réglementé de vente, comme il existe pour les particuliers. Ce choix n'a pas été fait, notre pays préférant la mise en place d'un bouclier tarifaire. Ce dispositif vise à protéger les consommateurs particuliers en bout de chaîne, mais il ne résout pas le problème pour les professionnels.

Il existe aussi un enjeu de santé publique. On estime que les pathologies liées à la précarité énergétique coûtent 700 millions d'euros à notre système de soins.

Concernant l'enjeu écologique, et malgré les instruments de tarification du carbone, les acteurs économiques se replient sur les énergies disponibles, parfois très polluantes. Certains d'entre eux achètent en espérant revendre plus cher, misant sur une aggravation de la crise. Ce système soumis à la loi de l'offre et de la demande est une catastrophe pour la défense de l'environnement, loin de la lutte contre les émissions.

Il faut donc changer de logiciel. La crise énergétique actuelle est peut-être un des symptômes d'une transition écologique peut-être mal préparée. Nous avons besoin d'une politique d'investissement public rigoureuse et d'un encadrement strict pour assurer les politiques de long terme. Dans le contexte actuel, la volonté de l'exécutif municipal est de faire de notre Ville la commune de toutes les solidarités. Il revient à tous les services municipaux, et notamment à l'Action sociale, de mettre en œuvre cette politique.

Ma responsabilité est de proposer un accompagnement systématique, technique et financier, adapté aux personnes. Cela suppose d'identifier et de contacter les ménages concernés. Nous avons ainsi lancé l'analyse des besoins sociaux (ABS). Cette analyse sera mise en œuvre au premier trimestre 2023. Sans ces éléments d'analyse, nous pouvons difficilement objectiver les besoins et définir des actions de prévention et de développement social. Il est nécessaire de repérer ces personnes et d'aller vers elles, via notre centre social d'Action sociale.

Dans l'immédiat, nous avons deux axes majeurs d'intervention en direction des ménages touchés par la précarité énergétique, une démarche pédagogique et de prévention et une démarche d'aide financière. Le premier axe porte sur la mise en œuvre de la convention partenariale du CAUE du Val-de-Marne et son pôle de l'Agence de l'énergie, adoptée au cours de l'été 2022. Les rendez-vous ont été mis en place ce mois-ci. Ces permanences visent à aider les concitoyens confrontés à la précarité énergétique ou concernés par la rénovation thermique. Le second axe porte sur des aides financières liées à l'énergie, de plusieurs ordres : les aides à l'énergie, décidées en commission sociale, représentant une enveloppe de 35 000 euros et attribuées chaque année ; les aides accordées sur le fonds de solidarité habitat pour maintenir l'accès au service de l'électricité et du gaz, représentant une enveloppe de plus de 65 000 euros et visant à accompagner les personnes fragilisées ou en difficulté financière pour le paiement des factures de l'énergie comme le gaz ou l'électricité (cette aide est plafonnée et directement versée au fournisseur d'énergie) ; le dispositif conclu avec le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) et son délégataire VEOLIA, puisque 1 % des recettes de vente d'eau est consacré au financement de mesures sociales permettant de mettre en œuvre le droit à l'eau pour tous (la loi Brottes interdisant les coupures d'eau), ce dispositif représentant 10 000 euros par an pour Villejuif. Ces dispositifs représentent une enveloppe globale de 220 000 euros. La commune s'engage, via son CCAS, dans des actions concrètes de solidarité, répondant à des besoins par des aides financières, par du soutien et par l'accompagnement des familles qui subissent la crise.

Avec nos partenaires institutionnels et associatifs de solidarité, l'action et le rôle de proximité du service public sont plus que jamais essentiels pour les Villejuifaises et les Villejuifois. L'Action sociale essaie donc de répondre aux défis posés par l'explosion engendrée par une crise conjoncturelle, voire même systémique, sanitaire, économique et sociale. Pour conclure, il me

semble qu'avec ces possibilités de soutien financier et/ou d'accompagnement, la commune essaie de marquer son identité de ville de cœur, où la solidarité doit être incarnée au quotidien.

Monsieur le Maire

Je vais maintenant céder la parole aux différents groupes composant cette assemblée. Monsieur CHASTAGNAC ?

Monsieur CHASTAGNAC

Merci aux intervenants pour ces informations tout à fait utiles et précieuses aux élus que nous sommes dans cette situation de crise énergétique. Au nom des élus communistes et citoyens, je voudrais dire que nous sommes extrêmement inquiets et préoccupés face à cette situation de crise énergétique. Il y a besoin de mesures urgentes. Il faut, comme le demandent de nombreuses collectivités, que ces dernières puissent avoir ce bouclier sur le prix de l'énergie pour protéger les ménages, les services publics et l'ensemble du tissu économique. Les villes sont littéralement prises en étau entre les exigences du gouvernement liées à la contrainte d'austérité et l'inflation délirante jusqu'à ce dé-couplement des prix de l'énergie au moment où s'envolent les prix des matières premières et alimentaires, au moment où tout augmente, sauf les salaires, les recettes et les pensions des collectivités. Le projet de loi de finances 2023, qui est aussi celui de la programmation des finances publiques pour 2023-2027, est source d'aggravation des difficultés pour les collectivités et les populations.

Il faut savoir que le projet de loi de finances pour 2023 est l'austérité à tous les étages. En témoigne le refus du gouvernement d'entendre la demande formulée par l'Association des Maires de France d'indexer la DGF sur l'inflation, alors que celle-ci devrait atteindre plus de 7 % d'ici 2022. Et se confirme la décision de limiter au niveau de l'inflation – 0,5 % la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités, ce qui revient à demander un effort encore plus important que celui prévu dans les contrats-cadres. Si ces contrats prévoyaient un système de sanctions et de rares compensations, il n'est là que question de représailles pour les collectivités qui ne respecteraient pas la limitation de leurs dépenses.

Or faire ce choix famélique, c'est accélérer la marche à la récession qui s'annonce. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut au contraire doper la dépense publique, c'est-à-dire pouvoir dépenser plus ou mieux pour le social et l'écologie, pour développer les potentiels humains et préserver notre environnement.

Nous sommes aussi inquiets alors que nous travaillons à notre budget communal. Si nous n'obtenons pas ce bouclier tarifaire, Villejuif devrait supporter une augmentation de sa facture électrique de 132 %, soit 1,735 million d'euros, ce qui est quasiment le budget de l'Action et sept fois la dépense de fonctionnement de la Direction de la santé, mais aussi deux fois plus que le montant des travaux en matière d'accessibilité des PMR prévus pour cette année.

Pour supporter cette charge supplémentaire sans dégrader l'équilibre financier de la Ville, il faudrait augmenter le chapitre 70, donc les tarifs, de plus de 30 %, ou encore les recettes périscolaires, notamment celles de la restauration scolaire de 185 %. Cette charge supplémentaire reviendrait à augmenter la fiscalité de 2 %. Au fond, on nous imposerait de renoncer à nos engagements, à poursuivre la rénovation de nos écoles, à avancer sur la transition écologique, à continuer à produire des services publics modernes, utiles, pour répondre aux besoins des Villejuifois. C'est tout à fait insupportable. Il faut tirer la sonnette d'alarme, il faut une mobilisation des Villejuifois qui vont subir une double peine, parce qu'un grand nombre vont être durement frappés par les effets de la

crise. De nombreuses familles vont devoir choisir entre se loger, se chauffer ou se nourrir. Alors que les plus fragiles auront besoin comme rarement des services publics, qui sont souvent leur seul recours, ces derniers sont menacés et en danger. Donc une double peine pour les Villejuifois.

Notre Groupe demande que s'engage un véritable débat sur les solutions à faire valoir pour répondre à cette crise spéculative et énergétique majeure. Pour notre part, nous pensons qu'il faut en finir avec des pratiques qui consistent à contraindre EDF et GDF à produire à bas coût pour le privé, qui revend à un prix démultiplié. C'est une urgence selon nous. Nous considérons également la renationalisation de ces secteurs comme une urgence.

Et puis, alors que le Gouvernement vient de faire annuler l'amendement de taxation des superprofits, signe de sa surdité aux solutions d'urgence, et qu'il s'apprête à dégainer son arme du 49-3, nous mettons sur la table une meilleure répartition des richesses et des profits, pour une hausse généralisée du pouvoir d'achat et pour permettre aux collectivités étranglées financièrement et assommées par les hausses du coût de l'énergie de pouvoir faire face.

Pour tout cela, nous considérons qu'il faut notamment rétablir l'ISF et que nous proposons la sortie durable des énergies fossiles et carbonées pour un avenir qui soit respectueux de la planète. Je vous remercie.

Madame KACIMI

Bonsoir à toutes et à tous. Pour le Groupe Réinventons Villejuif écologiste et socialiste, je souhaite remercier vos quatre intervenants pour la qualité de leur présentation de dispositifs et de solutions, mais aussi des difficultés liées à la crise énergétique, car l'actualité nous invite en effet à aborder la question de la crise énergétique et de la sobriété à adopter. Qui aurait cru qu'un demi-siècle après le premier choc pétrolier que les ménages, entreprises et collectivités devraient apprendre à réduire leur consommation électrique et brûler moins de gaz pendant l'hiver pour économiser les réserves, pleines, mais insuffisantes, alors que les prix s'envolent ?

Comment en sommes-nous arrivés là ? Cette crise de l'énergie doit être, pour nous, Français et Européens, un moment d'introspection. Concentrons-nous sur deux points. Comment s'est construite notre dépendance au gaz russe ? Celle que les échanges commerciaux entre les pays favorisent leur bonne entente politique et qui expliquent beaucoup, sinon tout, de la stratégie économique, financière et commerciale de l'Union européenne. Espérons que celle-ci retienne la leçon et mette en place un plan d'autonomie européen sur les intrants stratégiques pour éviter les déconvenues.

Le second ne concerne que la France. Nous n'avons jamais eu autant besoin d'un système de production national puissant et fiable, et pourtant jamais notre système de production électrique n'aura été aussi déficitaire. Triste ironie du sort, mais un système de production puissant et fiable, cela se planifie très longtemps à l'avance. C'est comme le système scolaire ou le système hospitalier. Il faut anticiper. Quand les problèmes surgissent, c'est que la fuite dans la coque du navire a déjà eu le temps de créer des dommages importants. En définitive, ce sont les Français, en l'occurrence les Villejuifois les plus modestes, qui vont devoir écoper.

À titre d'exemple, les inquiétudes vont grandissantes sur le fait que les industries lourdes, qui consomment énormément d'énergie, délocalisent à terme. Or elles sont parmi les plus gros employeurs d'ouvriers, d'où l'importance cruciale de trouver une solution à l'augmentation des prix. À défaut, il en résultera une crise sociale très importante, une sorte de deuxième tour très violent, en particulier pour les territoires dépendants de leur industrie lourde. Oui, gouverner, c'est prévoir. Ce dicton n'a jamais été aussi dur à l'égard de nos dirigeants.

Dans la même veine, on regrette que leur réponse au changement climatique n'ait pas été à la hauteur, ce qui a valu à la France d'être rappelée à l'ordre par le Conseil d'État pour son retard dans son action climatique. Là aussi, il est ironique que le pays ayant hébergé la COP 21 ne soit pas capable de respecter son engagement.

Ceci dit, le Gouvernement a, bon an mal an, présenté son plan de sobriété énergétique, destiné à préparer un hiver difficile, sans gaz russe, avec de nombreux réacteurs nucléaires arrêtés. Notre Ville s'organise pour faire des économies, il n'y en a pas de petites. Monsieur le Maire nous a présenté le plan que nous allons appliquer. Il faudra mesurer l'impact de ces mesures. La réflexion se poursuit sur des mesures d'investissement plus lourdes et de plus long terme (rénovation énergétique des bâtiments).

Les particuliers sont invités à agir dans le même sens. Rappelons à cet égard le triste bilan de la politique de rénovation en France, alors qu'il existe cinq millions de passoires thermiques en France et que 700 000 primes Ma Prime Rénov' ont été versées. Pourtant, seulement 2 500 logements sont sortis du statut de passoire thermique. À ce rythme, il nous faudra un peu de patience pour qu'aucun logement ne soit plus une passoire thermique.

Je remercie le CAUE qui a présenté les différentes actions envisageables par les particuliers, par les copropriétaires pour lutter contre ce phénomène. Au plan social, la crise énergétique aura également de fortes conséquences sur les ménages et les particuliers. Certains d'entre eux renonceront à payer leur facture, et c'est déjà le cas pour certains, du fait de l'explosion des prix, qu'on nous assure contenue et maîtrisée par rapport à l'Europe. Mais aux États-Unis, le gaz est vingt fois moins cher. Les propos du Directeur de l'Action sociale traduisent bien les difficultés rencontrées par les familles. L'aide du CCAS sera la bienvenue pour celles-ci.

Il faut espérer que cette situation inédite engendre une prise de conscience lucide et réaliste parmi nos dirigeants comme parmi les citoyens de la préciosité de nos ressources énergétiques, afin d'en éviter le gaspillage et la surconsommation. Il faut aussi privilégier les énergies vertes et renouvelables, car la transition écologique et la transition énergétique vont de pair.

Pour conclure, je dirais que sobriété et solidarité doivent être les maîtres mots de notre action à tous dans ce domaine.

Monsieur MEYNE

Je vous remercie de me donner la parole. Pour le Groupe Génération et Citoyens, je vous remercie pour la qualité de votre intervention. Tout a été dit. Je vais juste mettre en avant des points qui nous semblent fondamentaux. En particulier, cette crise n'est pas liée à un seul facteur, mais à plusieurs facteurs, dont un facteur conjoncturel lié aux événements internationaux, sur lequel je ne vais pas revenir, et à la faute qui a été faite d'indexer le prix de l'électricité sur le prix du gaz. En France, on ne produit pas d'électricité à partir du charbon et du gaz, alors que c'est le cas dans d'autres pays européens comme la Pologne ou l'Allemagne.

Avoir accepté cette indexation est un vrai problème, mais un facteur me semble plus profond, lié à un manque de vision. Le Directeur de la SEMACH a parlé de « visionnaires » : il y a eu un manque de vision de la part des gouvernements sur la production de l'énergie. La France a construit un outil nucléaire dans les années 70, prévu pour vingt ans, maintenu pendant trente ans et porté à quarante ans. On arrive aux limites de dimensionnement de cet outil. Rien n'est fait pour produire de l'énergie, soit en utilisant des énergies alternatives (éoliennes, solaires, production de gaz de méthane) et rien n'a été fait pour reconstruire un outil nucléaire efficace et sécurisé. À tel point que le Président d'EDF a déclaré, il y a peu, que l'Entreprise a arrêté d'embaucher et de former, puisque

le nucléaire arrivait en fin de vie. On trouve des ingénieurs capables de faire de la conception, mais pas des gens capables de faire de la maintenance. Cette crise énergétique nous pose un problème qui ne sera pas résolu en 2023. Les problèmes de production d'énergie se reproduiront l'année prochaine et les années suivantes, tant que la France n'aura pas retrouvé un outil de production d'énergie fiable et efficace.

Comment construire une politique de l'énergie innovante au niveau communal ? Nous devons essayer d'être visionnaires sur la question de l'électricité et du gaz, sachant que nous avons les moyens de le faire. Pour anticiper les problématiques des années à venir, il faut se pencher sur ce problème.

Monsieur LIPIETZ

Je voudrais remercier au nom de mon Groupe, *Villejuif Ecologie*, les trois interventions qui nous ont présenté la situation et les premières mesures proposées par les organisations liées à l'État et au Département (CAUE), par la Ville ou par le Syndicat de la Géothermie. Le groupe produisant la géothermie vous a été présenté à l'occasion de son changement de statut. Nous nous sommes préparés en basculant vers les pompes à chaleur, ce qui a permis des économies en termes de consommation de gaz. L'anticipation est une démarche majeure. Il ne faut pas invoquer le fait que l'anticipation demande du temps pour justifier le fait de ne rien faire. Cela a été la position des gouvernements depuis trente ans. Il aurait fallu agir il y a vingt ans. Il a fallu du temps pour basculer vers les pompes à chaleur dans la SEMACH CGO. Le changement de capital nous ayant permis leur mise en place a été voté cette année. Nous allons pouvoir les utiliser en octobre. Vous voyez qu'en aucun cas l'anticipation n'excuse de ne pas faire les choses.

Deuxièmement, l'exposé a rappelé que l'énergie relève vraiment de la puissance publique, mais celle-ci ne se réduit pas à l'État. Il y a aussi les villes et les syndicats intercommunaux, notamment le syndicat intercommunal de la géothermie, qui a pris le temps de solliciter des consultants et de concevoir des économies massives d'énergie et de gaz sans attendre l'État. Au contraire, l'État n'arrête pas de nous mettre des bâtons dans les roues. Sa conception du bouclier énergétique rendrait ainsi impossible ce qui nous a permis de passer l'hiver et le printemps 2022. C'est aussi notre responsabilité d'affronter la crise énergétique dans toutes ses dimensions.

Il faut distinguer la dimension quantité et la dimension prix. Cette dernière est extrêmement importante. Soit on va demander à l'État de proposer un bouclier fiscal, c'est-à-dire de subventionner l'énergie achetée sur le marché mondial, soit nous allons proposer une aide à nos concitoyens via les chèques énergie. C'est essentiel. Comme l'a démontré Monsieur GUILLAUME, aider les gens à supporter l'augmentation des charges de l'énergie ne signifie pas forcément les subventionner sur l'énergie. L'exemple de l'eau a été cité. Notre municipalité a décidé d'offrir des petits-déjeuners gratuits aux enfants des écoles. Il faut passer à l'action dès cet hiver.

Enfin, du point de vue des quantités, ne vous attendez pas à voir par miracle des centrales nucléaires, à bout de souffle, car portées largement au-delà de leur durée de vie, et qu'elles vont redémarrer comme des fleurs cet hiver. Surtout, le 10 octobre a eu lieu un basculement de la guerre menée par la Russie contre l'Ukraine, incapable d'écraser la résistance de ce peuple sur le terrain, puisqu'elle a choisi de les affamer et de les geler cet hiver par des nuées de bombardement avec de petits drones achetés à la Révolution islamique iranienne. Déjà, au bout de huit jours, 30 % du système électrique est anéanti. On peut supposer que d'ici quinze jours à trois semaines, la quasi-totalité du système d'alimentation et de chauffage du peuple ukrainien sera détruite avant le début de l'hiver. C'est par des centaines de milliers, voire par des millions de morts civiles que se traduira cette offensive absolument scandaleuse, de type crime contre l'humanité.

Il est évident que l'Europe sera solidaire. Le système de production de l'Ukraine sera compensé partiellement par des livraisons d'énergie venant de l'Union européenne. Le plan du gouvernement date d'avant le 10 octobre. Si tout le monde réduit sa consommation de 15 %, il n'y aura pas de coupures. Après le 10 octobre, il y aura des coupures.

Nous devons assumer nos responsabilités d'État local et nous nous engager vers la production de notre propre électricité. Pour le gaz, nous y sommes obligés. Pour l'électricité, plusieurs subventions sont prévues, notamment dans le cadre de l'installation de panneaux électriques. Nous devons nous préparer à contrer les futures coupes qu'il y aura cet hiver, ne serait-ce que pour entretenir le service public, et notamment nos écoles.

Madame ESCLANGON

Je voudrais remercier les intervenants pour leurs interventions éclairantes. Je ne vais pas revenir sur la recherche des coupables, car tout a été dit. Je rejoins Monsieur MEYNE et Madame KACIMI sur le constat d'un manque de vision et d'anticipation politiques depuis une trentaine d'années. C'est évident. Nous peinons à réagir à cette crise.

Au-delà de la recherche de coupables, cette crise nous amène à interroger nos propres modes de consommation. Cette crise est la mise en lumière de notre dépendance totale à l'énergie. On le voit bien actuellement, avec l'envolée des prix du gaz, le risque des coupures électriques et la pénurie d'essence. Je pense que c'est à cela qu'il faut réfléchir, même s'il faut prendre rapidement des mesures pour aider les familles les moins aisées. Nous devons réfléchir à nos modes de consommation, même s'il ne faut pas arrêter l'énergie. Il faut revenir à une certaine forme de sobriété. Madame KACIMI l'a très bien dit.

Je suis d'accord avec Monsieur LIPIETZ : plutôt que d'attendre les solutions d'ailleurs, nous devons chercher, en tant qu'élus municipaux, comment faire avancer les choses au niveau local, de façon à appliquer cette sobriété et à montrer l'exemple à nos concitoyens (réduction de la consommation d'eau chaude, de chauffage, rénovation des bâtiments publics).

Il faut agir au niveau des écoles, car nos petits écoliers sont les citoyens de demain. Je trouve qu'il n'y a pas suffisamment de formation à la pratique du vélo. Tous les enfants n'ont pas la chance d'avoir appris à pratiquer le vélo. C'est aussi une forme de pédagogie pour montrer que les déplacements urbains peuvent se faire à vélo. Ces mesures que l'on pourrait mettre en place ne sont pas très coûteuses et anticipent cette espèce de dépendance à l'énergie, qui nous rend complètement fous. Lorsqu'il faut baisser la température à 19 degrés, les gens ont l'impression de mourir, alors que les Français ont vécu pendant des siècles dans des maisons à 8 degrés. Nous sommes des enfants gâtés. Nous avons eu la chance de vivre dans l'opulence énergétique depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Nous avons vécu les Trente Glorieuses. Aujourd'hui, la réalité est là. Après, on peut chercher des coupables, mais l'élément important est que chacun d'entre nous comprenne qu'il ne faut pas toujours attendre quelque chose de l'État et du Gouvernement et que nous pouvons chacun apporter notre pierre face à ce bouleversement énergétique que connaît notre planète.

Madame OUCHARD

Mon intervention sera d'autant plus courte que mes homologues élus ont dit l'essentiel. Je remercie les interventions pour l'éclairage qu'ils ont apporté sur ce dossier de l'énergie. Ma première question porte sur ce que vous allez pouvoir apporter en termes d'éducation pédagogique auprès des familles et des enfants, notamment en matière de limitation de la consommation d'énergie. Je

m'interroge également sur la déclinaison des moyens apportés aux familles vulnérables, voire fragilisées par les accidents de la vie. La déclinaison sera-t-elle, j'espère, la plus facile possible ? En amont, pour avoir envoyé des familles via le Conseil Départemental, les sommes allouées pour le paiement d'énergie ont fait l'objet de dossiers très lourds dans leur gestion et dans le paiement. Les familles ont été rendues plus vulnérables, parce que les impayés se sont prolongés pendant plus de six mois.

Monsieur le Maire

Je m'adresse aux intervenants. Souhaitez-vous intervenir ?

Monsieur WISSLER

J'ai entendu le débat. Comme vous êtes des politiques, vous vous intéressez à une recherche des responsabilités sur les causes et les effets. Les techniciens interviennent sur un sujet un peu parallèle, la production, la distribution, la consommation, mais aussi les ménages ne pouvant ni payer ni consommer. Les solutions que nous apportons sont des solutions d'adaptation pour limiter les impacts des événements climatiques et des problèmes économiques. Elles visent à faire des économies sur la facture énergétique, mais la clé du problème est liée à un problème d'argent, difficile à résoudre. Nous peions à avancer dans la voie de la rénovation énergétique des bâtiments. Nous le faisons, dans la mesure de nos moyens.

Monsieur le Maire

Vous avez évoqué la consommation énergétique en Ile-de-France et la part des émissions de gaz à effet de serre dans la Région. Êtes-vous en capacité de mesurer les gains d'efficacité des préconisations ? Est-on capable de dire ce que nous sommes capables de faire face à l'enjeu de la rénovation thermique des bâtiments ? Sait-on quantifier les investissements à déployer ?

Monsieur WISSLER

Nous arrivons à en avoir une vague idée, mais pas sur tous les sujets. Pour le sujet de la facture énergétique, nous savons que nous sommes en mesure de réaliser des économies. Avec des coefficients de conversion, on sait combien on a économisé et dans quelle mesure on a limité l'émission de gaz à effet de serre par type d'actions. Dans le cadre du conseil et de l'information, nous n'avons pas de retour sur ce que les gens ont réussi à mettre en œuvre et s'ils ont mené une opération de rénovation énergétique. Cet outil permet toutefois de ne pas lâcher les particuliers et d'avoir un retour. Le programme SARE octroie 18 mois pour accompagner les ménages menant une opération de rénovation pour une maison individuelle. Au prix d'une campagne de sondage après l'opération, nous sommes capables de dire quelles économies d'énergie ces ménages ont réalisées les années suivantes.

Nous disposons de résultats, mais ils sont partiels. Les résultats donnés à l'échelle nationale reposent sur des algorithmes, alors que nous sommes plus modestes au niveau local. Les chiffres ne sont pas forcément très précis.

Monsieur le Maire

Et qu'en est-il des investissements ? Nous raisonnons toujours en termes de coûts, pour la transition écologique, sans mettre en face les économies nouvelles qui créent de la richesse.

Monsieur WISSLER

Les services de l'ADEME savent le calculer, parce qu'ils savent qu'il y a 67 millions de Français et que le tiers des logements a été construit avant 1974. Nous connaissons donc la surface potentielle à rénover et le coût de la rénovation. Pour arriver à un niveau de BPC, le coût est de 1 000 euros par mètre carré. Nous arrivons à donner des chiffres au niveau macro, mais c'est une enveloppe.

Monsieur le Maire

Merci beaucoup. Qu'en est-il de la SEMACH ?

Monsieur EVESQUE

Il faut savoir que la géothermie, quand les bâtiments y ont été raccordés, a permis de diviser par trois l'émission de gaz à effet de serre. Les bâtiments étaient jusqu'alors alimentés au gaz. Les projets de pompe à chaleur vont permettre de diviser encore par deux ces émissions de gaz à effet de serre. De la sorte, ces émissions auraient été divisées par six, sans perte de confort au niveau des usagers et des bâtiments. Quant à la hausse des prix, ces augmentations ont représenté 20 à 25 % en 2022, ce qui va peser lourd dans les budgets. En dépit de ces réductions des émissions de gaz à effet de serre, on peut encore aller plus loin. On peut conjuguer la fourniture de la chaleur par une énergie renouvelable et la baisse des consommations dans les habitations. Les plus fortes consommations surviennent lors des périodes les plus froides. Il faut donc particulièrement veiller à être parcimonieux dans le chauffage des logements, particulièrement lorsqu'il fait froid. C'est également à ce moment que nous constatons les consommations d'appoint mentionnées précédemment, en particulier de gaz naturel.

Cela va dans le bon sens pour la diminution des émissions de gaz à effet de serre et pour la réduction de la facture. En tant que service public, nous n'avons pas vocation à faire des profits, mais à répercuter aux usagers les prix de revient de la chaleur.

Monsieur le Maire

Pouvez-vous rappeler le nombre de Villejuifois raccordés à la géothermie ? Quelles sont les conditions à réunir ? Quelles sont les limites à considérer si nous voulons chauffer l'ensemble de la Ville à la géothermie ?

Monsieur EVESQUE

Sur Villejuif, nous alimentons 12 000 équivalents-logements. Villejuif a rattrapé les communes de l'Hay-les-Roses et de Chevilly-Larue, qui sont toutefois plus petites. Outre les logements, il y a les hôpitaux et les équipements publics. Cela représente environ 30 000 personnes, ce qui est déjà beaucoup.

Nous sommes toutefois confrontés à des contraintes techniques et économiques. Nous allons rapidement saturer nos capacités de production sur le réseau. Nous allons nous concentrer sur le raccordement des bâtiments les plus proches du réseau. Nous avons de grands projets de développement, puisque la ZAC Campus Grand Parc sera alimenté par la géothermie. Nous avons tiré une partie importante du réseau de chaleur, même s'il y a peu d'utilisateurs in fine. Nous sommes en discussion pour l'Institut Gustave Roussy. Les discussions sont toutefois un peu compliquées, parce qu'elles durent depuis cinq ans et subissent des changements de direction et de responsable de l'énergie tous les ans. Elles sont sur le point d'aboutir. À l'été prochain, nous allons alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire l'ensemble de l'IGR. Enfin, nous avons contacté l'hôpital Paul Brousse, qui nous sollicite aujourd'hui pour un raccordement.

Sur le périmètre actuel du réseau, toutes les résidences qui sont à proximité peuvent faire l'objet d'un raccordement. Une demande nous est faite, puis nous entreprenons une étude, avant d'aboutir à une conclusion technico-économique, afin de déterminer la faisabilité de la démarche et de sa rentabilité économique. Parfois nous prenons en charge l'intégralité du raccordement, parfois, si nous peinons à amortir les investissements sur une période de 15 ans, des participations des usagers ou des futurs usagers sont demandées.

En revanche, il y a des zones que nous ne pourrions pas raccorder au réseau de chaleur, mais nous pouvons étudier d'autres solutions, notamment pour la zone située à l'est de la Nationale 7. Nous ne raccorderons pas cette zone au réseau, pour des raisons de coût. Des projets de construction sont envisagés dans cette zone, mais il faut étudier d'autres solutions. Cela peut être la géothermie sous une autre forme, car il n'existe pas une géothermie, mais des géothermies, selon les niveaux de puissance, les niveaux de température et les profondeurs. Notre réseau exploite de la géothermie profonde (de l'eau à 70/74 degrés à plus de 2 kilomètres de profondeur), mais à partir de pompes à chaleur, sur des programmes plus petits, on peut réaliser de la géothermie via des nappes phréatiques, pour récupérer de l'énergie.

Monsieur le Maire

Je m'associe aux remerciements faits à l'endroit des intervenants qui ont permis d'éclairer le débat. Cette crise est durable, au-delà des aspects conjoncturels mentionnés. Le non-recours aux énergies nous amène à nous poser la question de la production. Il existe des sujets plus structurels de production et de distribution, évoqués en filigrane ce soir. Je tiens à mesurer ce que signifie la notion de service public. Pour la SEMACH, il ne s'agit pas de générer de profits, puisque les recettes sont intégralement redistribuées dans l'investissement, le raccordement, l'entretien et les capacités à produire et à fournir de l'énergie à prix réduit. Cela interroge le modèle économique national et la libéralisation de la production et de la distribution ces dernières années, qui expliquent pour une grande partie la situation actuelle, avec ce caractère totalement délirant consistant à faire produire par une entreprise d'origine publique de l'énergie à bas coût revendue au privé, qui le revend lui-même à des particuliers à des prix dépassant l'entendement et indexés sur le marché, et non pas sur la notion de l'énergie pour tous. Nous aurons à avoir ce débat.

La démonstration du raccordement de Villejuif à la géothermie démontre l'enjeu qu'il y a poursuivre cette démarche dans d'autres secteurs de la Ville, y compris avec d'autres moyens de géothermie, mais cela ne nous dédouanera pas d'interroger le modèle de distribution et de production de l'énergie en France et en Europe, d'autant plus que ce sujet est universel. Il y a probablement des économies d'énergie à travailler grâce à l'imperméabilisation de nos bâtiments et aux usages nouveaux, mais des centaines de millions d'hommes et de femmes sur la planète n'ont pas le début de commencement d'accès à l'énergie pour se chauffer, pour cuisiner et parfois pour dépolluer l'eau et la rendre accessible à tous. Il va falloir continuer à produire beaucoup plus d'eau pour la planète. Il n'y aura pas de solution égoïste de notre part à cette aune. Ce sujet interroge le

modèle économique tout entier et les enjeux de recherche et de développement pour trouver les énergies abondantes et réutilisables pour permettre à l'ensemble de l'humanité à accéder à ce qui devrait être un bien commun.

Je redis, pour ceux qui n'ont pas entendu, qu'une convention a été signée en juillet entre le CCAS et le CAUE, avec des permanences organisées et rappelées sur le site et les panneaux de la Ville. Je remercie leurs organisateurs, et en particulier Monsieur VISSERE, pour leur engagement. Quant à l'Action sociale, les éléments seront mis à disposition sur le site de la Ville et auprès des agents de la Ville, dans les mairies annexes, dans la mairie centrale et au CCAS. La Ville accompagnera l'effort des Villejuifois pour payer leurs factures. Enfin, Monsieur CHASTAGNAC évoquera l'enjeu de rénovation du patrimoine social lié à Valdevy, et de discussion avec le gérant et l'ensemble des bailleurs en matière de rénovation urbaine. L'objectif est d'avoir une moindre dépendance à l'énergie que nous utilisons en travaillant sur les enjeux de réhabilitation. La qualité de l'habitat repose aussi sur la capacité à avoir moins froid l'hiver et moins chaud l'été. La question sociale et la question de la transition écologique ne font en réalité qu'une quand on regarde les enjeux qui sont devant nous.

Je vous propose de libérer nos invités et de reprendre le cours normal du Conseil municipal.

La séance du Conseil municipal est rouverte.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas reçu ce soir de document sur table ajouté. Par ailleurs, le rapport 64-1697 remonte au point 41 de l'ordre du jour.

Compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire

Nous commençons l'ordre du jour par l'examen du procès-verbal de la séance précédente. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je considère qu'il est adopté.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ

Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Les décisions du Maire vous ont été transmises conformément aux règles de vie fixées pour faciliter les débats des commissions et la préparation du Conseil municipal. Une question m'a été adressée concernant la décision 143. Il est précisé que « *nous n'avons appris que tardivement que la signature de l'acte serait rendue impossible dans les délais prescrits par le Code de l'Urbanisme, car la Ville était débitrice de charges de copropriété non réglées depuis plusieurs mois. La vente s'est faite à l'amiable sous les mêmes conditions.* » Nous vous transmettrons une réponse par écrit.

Concernant le rapport sur le bail passé entre la Ville et la branche immobilière de La Poste rue Roger Morinet, ce renouvellement a été tacite, conformément aux échanges que nous avons eus lors de ma prise de fonction. Le site accueille provisoirement l'association des Musulmans du Val-de-Bièvre, en attendant le projet de mosquée qui est le leur. La position de la municipalité est de

poursuivre le travail engagé par Monsieur LE BOHELLEC qui avait négocié et discuté avec l'association pour une localisation dans le secteur nord de Villejuif, y compris avec deux réunions publiques tenues avec les habitants et les riverains. Les discussions, depuis, s'appuient sur cet héritage. Il n'est pas question de remettre en cause l'engagement pris par mon prédécesseur. Le moment venu, nous aurons des échanges avec les services de l'État, probablement dans les semaines à venir.

Madame ESCLANGON

J'ai une petite remarque à faire à ce sujet. Vous avez rappelé que les conventions avaient été signées sous l'ancienne mandature. Je faisais partie de la majorité à l'époque. Le Maire avait reçu un courrier de La Poste concernant ces locaux indiquant qu'ils n'étaient pas classés ERP et donc pas faits pour accueillir du public. Pour les classer en ERP, il fallait faire des travaux permettant une mise en conformité.

Comme vous m'avez répondu qu'il s'agit de la même convention qu'en 2011, je souhaite vous poser une question. Dans le courrier, il était indiqué que ces locaux étaient sous-loués à une association, qui recevait donc du public. Que se passerait-il en cas d'accident ou d'incident, dans la mesure où de nombreuses personnes fréquentent ces locaux, d'où le besoin justement d'une mosquée ? Vous renouvez cette convention avec l'AMV, dont acte. Avez-vous pensé à mettre ces locaux en conformité et à faire des travaux ? La Poste a indiqué qu'en cas de problème, elle se dégage de toute responsabilité. Dans la convention, il est bien précisé que ces locaux ne sont pas classés en ERP. La commission de sécurité n'a jamais été faite par rapport à ces locaux. Monsieur MILLE peut le confirmer. Nous tenions à vous alerter à ce sujet. Il faut examiner cette convention de près, car cela engage la Mairie, d'autant plus que les locaux accueillent des mineurs.

Monsieur BOUNEGTA

La Ville a-t-elle payé sa dette ? Cette dernière a une dette concernant ce local loué par La Poste. Au départ, le montant versé par la Ville à Post'Immo était de 43 300 euros. Puis le loyer a été porté à 70 000 euros. Dans la convention actuelle, il sera de 12 000 euros. La Ville va payer plus que ce que va payer l'AMV. La Poste pourrait directement faire payer l'AMV. Pourquoi passer par la Ville ? La différence entre ce qui est payé à La Poste et le loyer effectif de 70 000 euros devra être assumée par la Ville. Cette dernière va payer le culte, ce qui est interdit par la loi. Enfin, dans le bail de Post'Immo, il est indiqué que les locaux ne peuvent recevoir que 200 personnes. Pouvez-vous nous garantir que cette limite est respectée ?

Monsieur le Maire

Nous pouvons convenir ensemble qu'au regard de la nature des questions, cela précipite le sujet d'aboutir à ce que cette association ait une mosquée. Les questions soulèvent la légitimité d'avoir un lieu de culte identifié, ce qu'indique Madame ESCLANGON dans son propos. J'enregistre avec satisfaction le fait que nous pensons tous qu'il est légitime qu'il y ait un lieu de culte reconnu par la loi. En l'espèce, il s'agit d'une mosquée. D'où le fait que mon arrivée comme maire ne visait pas à détricoter ce qui avait été péniblement tricoté par mon prédécesseur, qui était opposé au projet de mosquée. Je considérais que, puisqu'il y était opposé et qu'il s'était rendu à la raison en travaillant à trouver une issue positive...s'il vous plaît Monsieur...nous allions nous appuyer sur cet état de fait pour trouver une convergence et un lieu identifié. En attendant, l'association demande la possibilité de louer des locaux.

La Poste loue à la Ville, qui est intéressée de manière générale dans des discussions avec la Poste sur le devenir du service public postal à Villejuif. La différence entre mon prédécesseur et moi ne vous a pas échappé. L'un accompagnait la politique de La Poste dans les fermetures de bureaux de poste, alors que l'autre s'y oppose et a exprimé son refus de ces fermetures. Nous avons pu sauver le bureau de poste de Rodin lors du précédent mandat. Nous sommes en situation d'échec concernant la fermeture du bureau de Léo Lagrange. Nous avons indiqué à La Poste que nous poursuivrions les mobilisations et que nous contestions la logique consistant à ne plus assumer son rôle de service public (service postal, service bancaire, service de maillage du territoire avec des bureaux de poste) prévu dans la loi.

Nous sommes d'autant plus vigilants, concernant ce secteur du centre-ville et au niveau de cette Poste Paul Vaillant-Couturier, qui a un patrimoine important, sur le service rendu à l'intérieur des bâtiments et sur l'absence d'autres opérations immobilières sans l'avis de la Ville et sans capacité à peser sur les décisions de La Poste.

Contrairement à ce qui nous a été dit, cette dernière n'a pas indiqué avoir été demandeuse d'une suppression de l'activité. Elle soulève légitimement la question du bail, mais elle n'a jamais demandé que l'association n'utilise plus ces locaux ou une augmentation de loyer, ce qui répond à la question de Monsieur BOUNEGTA. Il n'y a pas eu de changement de convention entre La Poste et la Ville. Le loyer que souhaitait imposer mon prédécesseur a été une injonction, qui n'a pas été signée par l'autre partie. La somme de 12 000 euros correspond au montant de la dernière convention signée, datant de l'avant-mandat de Monsieur LE BOHELLEC. Il s'agit maintenant de dépassionner cette thématique et de trouver une solution. Nous sommes en passe de le faire. Nous avançons sur le sujet. C'est le sens de la loi de 1905. C'est ainsi que l'on conçoit la République dans l'organisation des lieux de culte. Tel est le sens de l'action municipale, que nous allons mener dans les semaines et les mois à venir. Ce travail n'a jamais cessé depuis mon arrivée en responsabilité dans la Ville de Villejuif.

DONT ACTE

1. Délibération N° 116/2022 : Protocole relatif au dispositif de prévention des impayés de loyer et des expulsions locatives

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Nous avons eu un vote favorable à l'unanimité. Je vous propose donc de passer directement au vote. J'indique seulement que ce sujet est d'autant plus important qu'il est lié au débat de la première partie du Conseil municipal. Les bailleurs et les syndicats nous font remonter des informations préoccupantes. La crise du pouvoir d'achat est une réalité concrète. Les impayés sont en augmentation très importante. Nous avons demandé à pouvoir recevoir des éléments visibles pour l'ensemble du Conseil municipal et de la puissance publique pour mesurer les conséquences de la crise que nous allons vivre dans le pays. C'est ce que nous faisons via ce rapport en réinstituant des circuits de discussion pour éviter les impayés de loyer et accompagner les populations en difficulté.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

Monsieur le Maire

2. Délibération N°117/2022: Refus d'approuver les modifications apportées à l'article 2.2 des statuts du Syndicat mixte d'Action Foncière du Val-de-Marne

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Le vote a été favorable à l'unanimité en commission. C'est un bon signe. Selon les règles mises en place depuis deux Conseils Municipaux, nous considérons que le débat a eu lieu et que nous avons répondu aux questions. Je vous propose donc de procéder au vote.

Madame ESCLANGON

Il n'est pas démocratique de procéder ainsi. Les commissions ne sont pas des instances représentatives légales où sont entérinés les votes. C'est au Conseil municipal qu'il revient de délibérer. La commission émet une intention, mais vous ne pouvez pas dire que le vote a eu lieu à l'unanimité, puisque des personnes étaient absentes.

Monsieur le Maire

Vous avez raison : les votes en commission n'indiquent pas un vote du Conseil municipal, d'où le fait que je procède au vote. C'est le vote en Conseil municipal qui détermine la position du Conseil municipal. En conférence des présidents, à laquelle vous aviez participé, nous avons convenu d'être plus efficaces dans l'organisation du Conseil municipal. Si vous estimez que vous avez une question, nous allons la traiter. Cette décision a toutefois été prise ensemble. L'enjeu des commissions est aussi de répondre aux questions et aux points de vue. Si vous votez contre en commission, cela indique qu'il y aura débat en Conseil. Si le vote est unanime, on peut considérer que l'on peut avancer au point suivant.

Madame ESCLANGON

J'entends bien, mais il se trouve qu'exceptionnellement, j'étais absente à la commission et n'ai pas pu poser mes questions. Le Conseil municipal est aussi un lieu où l'opposition peut débattre de certaines questions.

Monsieur le Maire

Soit. Ne perdons pas de temps.

Madame ESCLANGON

Je rappelle qu'en Conseil municipal, les propos sont enregistrés et conservés, ce qui n'est pas le cas en commission. Pour le SAF, il ne s'agissait pas forcément d'une question, mais d'une remarque. Si la demande est venue de la Préfecture, c'est qu'elle a constaté que les statuts du SAF contenaient une disposition non réglementaire vis-à-vis de la loi. La Préfète a donc demandé l'annulation de cette possibilité donnée au SAF d'établir des subventions vis-à-vis des bailleurs sociaux. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Villejuif le refuse. Il s'agit probablement d'une disposition légale. Je souhaite donc des explications à ce sujet.

Monsieur LAFON

Je vais essayer de répondre de manière un peu plus complète. Pourquoi le SAF existe-t-il ? Cet outil a été créé pour faire ce que le marché ne permet pas de faire. Cela a été rappelé par la Chambre Régionales des Comptes dans son rapport sur le SAF, qui n'a pas vocation à participer à des dérives spéculatives de la part de certaines communes. Elle a cité la Ville de Villejuif, qui, du temps de la dernière mandature, avait procédé à ces dérives spéculatives, puisque le portage foncier servait des promoteurs immobiliers (page 19 du rapport de la CRC).

Qu'est-ce que le marché a du mal à faire ? Il peine à faire du logement social, de l'activité économique et à développer des surfaces de commerce, sans même parler des équipements publics. Le SAF a décidé de les mettre en avant à travers ses actions et en proposant un système de subvention. La décision de la Préfecture est tout à fait attaquable, mais cela suppose une volonté attaquable. Or le SAF a changé de bord politique.

Le SAF subventionnait directement des actions. La Préfecture considère que cette aide relève d'une aide aux entreprises et que le marché du logement social est un marché de type concurrentiel, reposant sur l'offre et la demande, sans intervention publique nécessaire. C'est méconnaître complètement ce marché. La puissance publique intervient pour rendre possible le logement social.

Le Conseil Départemental souhaite renégocier sa convention avec le SAF et arrêter toute subvention en matière d'activité économique et d'implantation commerciale. Si cette volonté se réalise, l'esprit même du SAF s'en trouvera attaqué. Le SAF est un Syndicat d'Action Foncière auxquelles les communes du Département adhèrent. Nous allons devoir nous interroger sur notre participation à ce Syndicat. Même les villes de droite comprennent que si l'on dévitalise le contenu d'un Syndicat tel que le SAF 94, son objet sera remis en cause.

Monsieur le Maire

Effectivement, l'ADN même du SAF repose sur l'aide au portage et la réalisation de projets difficile à équilibrer sur le plan économique. Ce n'est plus le cas. Cela pose la question de la pertinence de l'outil.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

3. Délibération n°118/2022 : Instauration des périmètres des quartiers de la Ville

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LEYDIER

Il y a eu une abstention en commission sur ce rapport la semaine dernière. Il vous est demandé d'approuver en Conseil municipal le périmètre des quatre conseils de quartier, auxquels sont affectés un ou une maire adjoint(e) ou un ou une agent(e) de développement local. Ce sont majoritairement des femmes qui évoluent à ces postes. Les maires adjoints sont Madame ABDOURAHAMANE, Monsieur ACHOURI, Madame KADRI et Madame BRIENZA.

Ces périmètres permettront de déterminer les périmètres de vie sur lesquels nous pourrons créer les conseils de quartier. Demain, le 20 octobre, de 18 heures à 20 heures, nous lançons les quatre conseils de quartier à la Halle Colette Besson (pour le sud, avec Madame KADRI), à la MAJ Thibault (pour le nord-ouest, avec Madame ABDOURAHAMANE), à l'École Joliot-Curie (pour le nord-ouest, avec Monsieur ACHOURI) et à la maison de la Transition écologique (pour le centre et le sud-est, où je représenterai Madame BRIENZA pour ce lancement).

Ces conseils ont vocation à faire participer les habitants à la Ville de demain, pour avoir une ville désirable et durable. Cette participation est indispensable. Cette démarche de coconstruction a été éprouvée depuis deux ans. Nous en avons déjà retiré des bénéfices certains. Nous invitons les habitants à venir participer à leur façon. S'ils sont absents demain, ils n'en seront pas punis pour autant. La participation ne se décrète pas. Nous continuerons à aller à leur contact pour faciliter cette démarche. Pour Lebon-Lamartine, nous avons mis en place une formation pour aider les habitants à lire un appel d'offres. Il s'agit de favoriser la participation, de sorte que chacun se sente légitime.

Le conseil de quartier a vocation de travailler sur des projets transversaux (PEI, projet d'aménagement durable) ou sur de plus petits sujets, à l'échelle d'une rue, d'un critère d'âge ou d'une situation. Des ateliers de quartier seront organisés. La démarche sera alors resserrée.

Avant demain, il convient de réaffirmer la boussole de notre majorité, puisque les sujets seront coconstruits dans le respect des orientations décidées majoritairement par les Villejuifois aux élections municipales de juin 2020. Nous allons conserver notre triptyque « *citoyenneté, solidarité et écologie*. » Il s'agit de construire une ville désirable et durable respectant les enjeux écologiques et énergétiques auxquels nous sommes soumis. L'intérêt général nous conduira, celui d'une ville durable, désirable, populaire et fière de sa diversité.

Monsieur BOUNEGTA

La commission a un avis consultatif, mais l'organe officiel reste le Conseil municipal. Ce sont les débats du Conseil municipal qui sont transmis à la Préfecture, et non les débats en commission.

Monsieur le Maire

Personne ne l'a jamais dit, mais il faut suivre ce qui a été dit. Ce sera plus utile, et on gagnera du temps, tous ensemble, et de l'intelligence collective. Le Conseil municipal est bien l'organe délibérant. Il n'a jamais été question de dire autre chose. Les Conseils Municipaux se terminaient toutefois à 3 heures du matin, en l'absence de certains élus. Les élus méritent mieux que cela.

L'objectif est d'être le plus efficace possible, mais pas au détriment de la démocratie. En l'occurrence, le vote à l'unanimité laisse supposer qu'il n'y a pas de débat en commission, ce qui nous permet d'avancer sur les sujets faisant débat dans le Conseil municipal.

Nous revenons au rapport qui nous est présenté par Madame LEYDIER. Y a-t-il des demandes d'intervention sur le sujet ?

Madame MANTION

Bonsoir à toutes et à tous. Le mot ne sera pas très long au regard de l'importance du sujet. Le groupe *Réinventons Villejuif et Socialiste* tient à saluer la remise en place des conseils de quartier, outil de démocratie et de participation citoyenne très important pour la Ville, mais aussi de manière plus générale, lorsque l'on constate que l'abstention grandit aux élections locales comme nationales. Au regard de nos mandats, nous devons être exemplaires en termes de participation citoyenne. Ces futurs conseils devront représenter Villejuif dans tous ses visages, dans toutes ses générations, et particulièrement les citoyens éloignés des instances de participation citoyenne. Si le tirage au sort aurait été un moyen plus sûr pour s'assurer que ces conseils soient plus représentatifs, le choix retenu en termes de composition (conseils ouverts à toutes et tous reposant sur des modalités de participation très libres) doit suivre le même objectif : avoir des conseils de quartier représentatifs et paritaires. Nous avons besoin de la participation des personnes les plus éloignées des réunions publiques, qui s'abstiennent et ne participent plus à la politique locale, parce qu'ils ont le sentiment de ne pas être entendus, de ne pas être représentés ou de ne pas être légitimes à la vie de la cité. Femmes, jeunes, Villejuifois, Villejuifaises, nous comptons sur vous demain pour le lancement de ces conseils de quartier, qui sont une première pierre et ne sont que le début d'une vie démocratique locale au long cours. Ce défi est grand et essentiel. Nous comptons donc sur les débuts et sur cette mise en place.

Monsieur le Maire

Je partage l'enthousiasme exprimé par Madame MANTION. Le processus a été entamé sous d'autres formats depuis bien longtemps, ce qui démontre la volonté de la municipalité d'être accessible et en prise avec les habitants, les commerçants et les acteurs de l'économie classique ou solidaire, afin de construire ensemble une réponse aux besoins. Ce n'est pas un démarrage, mais une étape supplémentaire, si l'on considère l'ensemble des collectifs constitués et accompagnés par la Ville, ainsi que le travail mené par les agents sur le terrain pour participer avec vous à ce dialogue indispensable. C'est un élément d'un dispositif bien plus global que nous mettons en place et qui contribue à consolider un des piliers du triptyque de la citoyenneté.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

4. Délibération n°119/2022 : Convention entre les organismes d'assurance maladie et la ville de Villejuif pour la prise en charge des assurés des centres municipaux

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur SOFI

Il s'agit de passer une convention avec les mutuelles pour qu'il ne reste rien à la charge des assurés des centres municipaux.

Monsieur le Maire

Ce point a fait l'objet d'un vote unanime en commission. Il s'agit de poursuivre le travail sur la couverture des assurés. Plus le nombre de conventions signées est élevé, plus le nombre de Villejuifois protégés est élevé. Il faut s'assurer que ces derniers paient le minimum lorsqu'ils se font soigner.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

5. Délibération n°120/2022 : Convention de mise à disposition d'un médecin généraliste du CMS auprès du CAARUD

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur SOFI

Le CAARUD est un centre d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogue. Cela s'inscrit dans le cadre de la prévention des addictions. Cette association poursuit un but non lucratif et social. La direction de la santé de la Ville et la CMS collaborent depuis 2001 avec le CAARUD. Un médecin est mis à la disposition pour l'accompagner.

Madame OUCHARD

Je suis surprise qu'un généraliste soit amené à gérer la chose, alors que l'hôpital Paul Brousse dispose d'une unité en addictologie dont les représentants sont d'une compétence hors pair. Je me questionne sur ce choix.

Monsieur le Maire

Nous répondons aux besoins qui nous sont exposés. Les sujets ne s'opposent pas. Il y a des spécialistes, des généralistes. Nous répondons à la demande du CAARUD via cette délibération.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

6. Délibération n°121/2022 : Convention d'accueil de stagiaires de l'IFI - Institut de Formation des Infirmiers - de Paul Guiraud

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur SOFI

En complément de la démarche de labellisation du CMS comme CMS universitaire, le centre de santé participe activement à des actions de prévention en matière de santé et de prise en charge des personnes. Le CMS de Villejuif accueille ainsi des infirmières et des stagiaires en soins infirmiers. Il a été fait le choix d'accueillir des stagiaires de l'Institut de Formation des Infirmiers de Paul GUIRAUD. Ce dernier a proposé à la Ville d'inscrire cet accueil de stagiaires dans le cadre d'une convention annuelle. Cela permettra d'accueillir les étudiants sur la base d'un avenant.

Monsieur le Maire

Nous nous félicitons du lien de nos CMS avec le champ universitaire et avec les écoles de formation. C'est un enjeu pour contribuer à l'effort magistral que doit réaliser le pays pour former plus de médecins et plus de spécialistes dans tous les domaines. La Ville y contribue en accueillant des stagiaires. Nous constatons que l'ensemble de ces démarches initiées a permis de nourrir notre CMS en médecins et infirmiers devenus actifs entre-temps. Ils contribuent au redéploiement d'une santé publique de proximité à Villejuif.

Madame OUCHARD

Dans les hôpitaux, à l'heure actuelle, on a beaucoup de mal à encadrer les étudiants infirmiers, notamment les deuxième et troisième années. Le CMS devient un terrain de stage comme les autres pour bien préparer les étudiants à ce métier qui n'est pas facile, notamment dans les hôpitaux, parce que c'est la crise partout.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

7. Délibération n°122/2022 : Convention de partenariat entre le CMS Pierre Rouquès et l'association RESICARD (en partenariat avec R2D, ROMDES, RENIF, RECUP'AIR) pour la prise en charge des patients polypathologiques

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur SOFI

Le CMS est engagé dans l'accompagnement des patients souffrant de différentes pathologies et propose des programmes d'éducation thérapeutique pour diverses maladies. Il accompagne par exemple des patients diabétiques. Le CMS souhaite aujourd'hui offrir à des patients atteints de polypathologies, d'au moins deux maladies chroniques, un parcours pour mieux vivre leur maladie.

Monsieur le Maire

C'est aussi un enjeu de formation pour nos soignants du CMS, puisque ce partenariat nous permettra de compléter le dispositif de formation de nos propres soignants.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

8. Délibération n°123/2022 : Désignation de représentant à la fédération nationale des centres de santé

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

À la suite de la modification de l'exécutif au Conseil municipal du 28 juin dernier, il est proposé que Monsieur Mostefa SOFI représente la Ville de Villejuif et que Monsieur Alexandre BARNA, directeur de la santé dont je salue l'arrivée, soit son suppléant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

9. Délibération n°124/2022 : Ajustement des critères de subvention pour les clubs sportifs

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur BULCOURT

L'an dernier, les subventions aux clubs ont été critérisées, après un travail partenarial pour définir les critères et leur poids. Cette mise en place devait s'échelonner sur trois ans, car les modifications sur les finances des clubs peuvent être substantielles. Il est apparu que la part de la participation aux activités de la Ville était un critère sous-évalué, alors que le critère relatif à l'activité des clubs était surévalué. Les ajustements proposés en commission consultative sont donc les suivants : nombre

d'adhérents (20 %), encadrement (30 %), activités (30 %, soit 5 % de moins), participation à la vie locale (15 %, soit 5 % de plus), ajustement (5 %). Ce dernier critère permet de réguler les subventions, de sorte que les clubs ne perdent pas trop sur une année. Au terme des trois ans, il sera supprimé. Une bourse de 10 000 euros est mise en place pour encourager les clubs élargissant leurs pratiques au handisport et au sport adapté. La commission a émis un avis favorable unanime.

Madame ESCLANGON

Ces critères avaient effectivement été discutés en amont. Ils sont appliqués depuis deux ans maintenant. Ne deviennent-ils pas trop rigides, puisqu'ils doivent être réajustés en permanence ? Les critères doivent être réévalués pour donner une subvention correspondant à ce que certains clubs touchaient auparavant. J'espère que les commissions perdureront avec le changement de maire adjoint. Je souhaite que l'on rediscute de ces critères. S'il faut les réajuster en permanence, je me pose la question de leur pertinence.

Monsieur BULCOURT

Il y a un changement de maire adjoint, pas de majorité. On ne change donc pas les processus.

Monsieur le Maire

Il s'agit d'objectiver les critères et de faire preuve de transparence. Ils ont été travaillés avec les associations sportives et la municipalité, afin de clarifier les conditions d'attribution des subventions et de les orienter. Il s'agit aussi de favoriser le développement du sport chez les femmes, le lien entre les clubs et les événements de la Ville. Certains critères attribuent un bonus aux clubs mettant en place ces démarches. Un cadre fixant des conditions a été défini, mais la transition pour passer à ce nouveau cadre doit être accompagnée. Il ne s'agit pas de recevoir strictement la même subvention avant et après l'application des critères. Sinon, leur mise en place n'aurait pas de sens. Il faudra toujours se réunir en commission pour travailler sur ces fameux critères et les faire évoluer au gré des sujets de la pratique sportive dans notre Ville.

Monsieur BULCOURT

Je proposerai à la commission consultative d'ajouter comme critère la prise par les clubs du passeport de 50 euros, ce qui ne devrait pas pénaliser beaucoup de clubs. Lorsqu'une famille dispose d'un passeport, elle doit pouvoir l'utiliser lorsqu'elle choisit un sport. Si cela est accepté par la commission consultative, le passeport fera partie des prochains critères, puisque cette démarche va dans le sens de la politique de solidarité et fait suite aux débats sur les difficultés financières des clubs. On ne peut pas priver les familles d'utiliser ce passeport.

Monsieur le Maire

Cela contribue aussi à accroître le nombre de licenciés.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

10. Délibération n°125/2022 : Attribution de subventions aux associations sportives sur enveloppe Covid pour la saison 2021/2022

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur BULCOURT

La saison 2020/2021 a été amputée à cause du COVID. L'ensemble de la subvention des clubs n'a pas été dépensé. Le delta a été conservé pour venir en aide aux clubs en ayant besoin, selon deux critères définis par la commission consultative, achat de matériel et compensation de la perte d'adhérents. Les montants sont indiqués dans le rapport, ainsi que les destinataires.

Monsieur MEYNE

Je ne prends pas part au vote, puisque je suis membre d'une des associations bénéficiaires de cette subvention.

Monsieur le Maire

Tout à fait. Je vous remercie.

Monsieur MILLE

Quel est le montant de la subvention globale pour tous les clubs ? Que prévoyez-vous pour les Jeux Olympiques ? Un stade sera-t-il mis à disposition ?

Monsieur BULCOURT

Savez-vous qu'il y a un ordre du jour ? Je vous invite à le lire, comme les rapports. Pour les subventions aux clubs, je vous invite à lire le budget. Pour les stades, nous faisons partie des villes cataloguées pour être centre d'entraînement. Pour le moment, quasiment aucune ville du Département n'est sélectionnée. Une réunion des villes du Département a eu lieu le mois dernier, en présence de la Préfète, du Président du Département et l'ensemble des élus chargés des sports, en Préfecture, justement pour en débattre. La réponse du Comité Olympique est qu'il ne nous aiderait pas et ne participerait pas au fait qu'une délégation se rende sur une ville.

Concernant les Jeux Olympiques, nous nous sommes plaints auprès du Préfet, de la Préfète et du Comité Olympique. Alors qu'on demande aux villes de faire énormément d'efforts financiers pour être opérationnels et recevoir les Jeux Olympiques en région parisienne, parce qu'aucune place n'était attribuable aux villes du Val-de-Marne, ces dernières n'étant pas ville-hôte d'une épreuve. Cela a changé, car toutes les villes, toutes couleurs politiques confondues, ont protesté. À l'heure où je parle, la décision n'est pas encore satisfaisante. Nous ne lâchons pas ce combat. Recevoir une délégation pour qu'elle s'entraîne à Villejuif est satisfaisant, mais que les enfants de Villejuif restent sur le bas-côté et doivent regarder les JO à la télévision m'ennuie, alors que leurs parents ont dû payer par leurs impôts les installations permettant de recevoir cet événement. Il est bien que les villes investissent de manière intelligente, mais il est intolérable que le Département du Val-de-

Marne n'ait pas de places pour permettre aux enfants de voir un événement qui ne se reproduira pas avant très longtemps.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ.

11. Délibération n°126/2022 : Conventions CAF Axe 3 Engagement et participation des enfants et des jeunes – Projets : Immersion digitale, Parcours écocitoyen, Passeport solidaire, créatifs engagés, tous en scène, concours orthographe

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame KADRI

Cette année, la priorité est de rendre autonomes les jeunes de 15 à 25 ans. Conformément aux orientations données aux services, nous travaillons pour obtenir un maximum de financements extérieurs afin d'obtenir le soutien de la CAF pour développer différents projets. Ce point porte donc sur différentes conventions relatives à différents projets. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À L'UNANIMITÉ.

12. Délibération n°127/2022 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association sportive - Villejuif Musculation

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur BULCOURT

Lors de la saison 2020/2021, l'INJEP annonce 2,2 % de clubs en moins par rapport à la saison précédente, soit 3 500 structures en moins. À Villejuif, un club se crée. Je souhaite en féliciter Monsieur SAMBAIS, qui a accepté de s'investir, ainsi que tous les bénévoles du sport qui font vivre le sport dans notre Ville et dans notre pays. Selon les critères mis en place, et pour aider le club à se lancer, la demande de ce dernier se fera sur la base d'un nombre d'adhérents très faible. La subvention sera donc très basse. Il faut que le club puisse vivre pendant les quinze prochains mois, jusqu'à la prochaine demande de subvention, fin 2023. Nous avons donc décidé de proposer une subvention de 8 000 euros.

Madame ESCLANGON

Évidemment, nous nous réjouissons que de nouvelles associations sportives se montent sur la commune. Le rôle de la municipalité est de les accueillir, de les aider et de leur permettre de fonctionner dans de bonnes conditions. Cependant, elle n'est pas une mère nourricière et doit faire

preuve d'une certaine équité entre les clubs. La subvention proposée, 8 000 euros, nous semble prohibitive, surtout pour un club dont le matériel est déjà financé et les locaux fournis.

Effectivement, nous avons reçu votre réponse. Trois votes ont été exprimés contre ce point lors de la commission.

Une intervenante

Cela n'a pas été voté.

Madame ESCLANGON

Cela n'a pas été voté, parce qu'il y avait des voix contre. Votre réponse ne nous a pas paru satisfaisante, parce qu'il s'agit de besoins très particuliers, qui pourraient être financés par le biais de la cotisation des adhérents, soit 200 euros par an et par adhérent. Je comprends le montant prévu pour le coach, mais les tablettes ou les tee-shirts représentent des besoins particuliers. 50 % du montant proposé suffirait largement pour aider ce club à démarrer. Il est toujours temps, dans un second temps, de voir combien il accueille d'adhérents et de faire un point pour procéder à des ajustements le cas échéant. Des votes de subvention sont prévus au Conseil municipal de mai 2023, avec déjà des réajustements pour les clubs qui font de la compétition. Un réajustement est envisageable à ce moment-là, si l'association se trouve dans le rouge. Proposer un tel montant, pour des raisons qui ne sont pas vraiment légitimes, me semble excessif. Nous considérons que c'est trop. Nous ne sommes pas opposés à cette association et espérons qu'elle va bien fonctionner, mais la subvention est trop élevée, surtout en période de sobriété énergétique. Il est temps de faire attention aux deniers publics.

J'ai une petite question : cette association intègre-t-elle l'OMS ? Cette dernière a-t-elle été concertée ?

Notre Groupe votera contre, non pas l'association, mais contre la subvention, que nous jugeons trop élevée.

Monsieur OZTORUN

Je crois qu'il faut savoir garder la dimension des choses. Vous considérez que la somme de 8 000 euros est extrêmement élevée pour un club d'haltérophilie qui commence dans cette Ville, alors même qu'il y a quelques années, les sommes induites par la privatisation des services publics étaient de plusieurs centaines de milliers d'euros. Les fêtes à la gloire de l'ancien Maire de Villejuif représentaient plus d'un million d'euros. Les dépenses en communication étaient très élevées. Vous affirmez pourtant qu'une somme de 8 000 euros est incroyable pour une association. Il faut revenir sur terre. Cela n'est pas à la hauteur de dépenses de plusieurs centaines de milliers d'euros pour la communication d'un seul individu. Il faut revenir à la réalité et ne pas tout confondre. Il ne faut pas en faire un élément de polémique politicienne.

Monsieur BULCOURT

Ce montant de 8 000 euros vous semble énorme. Vous décrivez au doigt mouillé que 50 % de ce montant suffirait. Je suis heureux de savoir que vous êtes une grande dirigeante de club sportif et que vous savez ce que signifie tenir un club. Dans cette subvention, 5 500 euros sont destinés au coach. Le club bénéficie de créneaux tous les soirs de la semaine, samedi compris. Cela représente

un montant mensuel de 426 euros pour un coach formé, diplômé et qui va faire en sorte que cette salle soit correctement exploitée et que les valeurs du sport soient bien diffusées. Vous n'êtes pas sans savoir que cette discipline peut connaître des dérives et qu'un encadrement est nécessaire pour les empêcher et éviter que nos jeunes prennent de mauvaises voies dans le sport. Quant aux tee-shirts, je ne vous ai jamais entendue vous plaindre en commission des chaussettes et des shorts donnés aux footballeurs et aux rugbymen. Des vêtements sont offerts aux licenciés. Il en va ainsi dans tous les clubs, partout en France.

Enfin, je vous pose une autre question. Cette salle a besoin d'être occupée pour que tout se passe bien, dans le respect de la santé de chaque usager. Combien un agent aurait-il coûté sur la même amplitude horaire ? Si l'on considère les horaires d'ouverture de la salle, le coût aurait été bien plus élevé. Nous faisons donc des économies.

Madame ESCLANGON

Je ne comprends pas vos réponses. Monsieur OZTORUN, vous noyez le poisson avec des principes qui n'ont pas de lien avec le débat. Monsieur BULCOURT, vous semblez nous reprocher le fait que le coach se fasse payer 426 euros par mois. C'est l'association qui demande 5 500 euros pour le coach. C'était à elle de demander un montant plus élevé ; c'est leur problème.

Vous essayez de nous faire croire que nous sommes contre l'association. Ce n'est pas le cas. Elle va certainement aider les jeunes à se muscler dans de bonnes conditions. Nous sommes entièrement d'accord. Ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons que le montant de la subvention, par rapport à la demande et par rapport à ce qu'ils ont déjà, est prohibitif.

Je suis d'accord avec le financement du coach, qui va devoir fournir un service. La Mairie doit subventionner ce service, mais le montant de 5 500 euros nous a été donné. Ce n'est pas nous qui l'imposons. Quant aux tee-shirts, ce sont des besoins particuliers. Le montant peut être compris dans l'adhésion, qui s'élève à 200 euros. Ce n'est pas à la Ville d'y subvenir.

De nombreux clubs ont démarré, y compris lors de l'ancienne mandature, sans bénéficier d'un tel montant. 8 000 euros, c'est beaucoup, notamment pour un club où tout est financé. Nous trouvons que ce montant est excessif. Vous prendrez vos responsabilités.

Monsieur le Maire

Tout à fait. J'en profite pour saluer les bénévoles et les semi-pros qui participent à faire vivre le sport pour tous à Villejuif. Il est positif qu'un club soit créé, ce qui va contribuer à faire vivre une salle grâce à l'haltérophilie. Lors de l'inauguration, nous avons rencontré les dirigeants, qui ont indiqué faire face à des conditions difficiles, puisque la salle donne directement accès à la rue et pose des problèmes de sécurité. Il y aura de nombreuses façons de rentrer dans cette salle. Le club accompagne les futurs licenciés dans leur pratique, mais aussi la Ville pour la bonne gestion de cette salle.

Par ailleurs, vous estimez qu'un montant de 4 000 euros était suffisant, mais que l'indemnisation du coach, qui représente un coût de 5 500 euros, était justifiée. Cela traduit votre point de vue sur la chose.

Le sujet n'est pas de faire du sport ou de devenir délinquant quand on est jeune. C'est un raccourci extrêmement rapide. Je crois que la jeunesse mérite mieux que ces clichés. L'objectif est que les jeunes s'épanouissent et puissent faire des activités contribuant à leur éducation et à leur développement. C'est ce à quoi nous souhaitons travailler. Bienvenue à ce club et bonne saison aux

clubs de la Ville. Je rappelle que des critères objectivent les démarches de la municipalité. Ce club passera, l'année prochaine, sous les fourches caudines de ces critères établis et intégrera le processus classique voté à l'unanimité par le Conseil.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (trois abstentions, trois votes contre).

13. Délibération n°128/2022 : Attribution de compléments de subvention aux associations sportives ASFI & USV GYM pour la saison 2021/2022

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur BULCOURT

Suite à la mise en place de l'attribution de subventions annuelles sur la base des critères décidés par la commission consultative, des modifications ont été apportées sur la base d'informations complémentaires. Des compléments de subvention ont été décidés pour les associations ASFI et USV GYM.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (un vote contre).

14. Délibération n°129/2022 : Attribution de subvention aux associations sportives pour l'organisation de stages sportifs au cours de la saison 2021/2022

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur BULCOURT

Pour les stages sportifs, une enveloppe reposant sur des critères a été mise en place. Ces critères sont la durée du stage (égale ou supérieure à trois jours et trois nuits), le pourcentage d'aide pour les aides (40 % maximum pour les moins de 20 ans et 25 % maximum pour les seniors). Le club doit fournir les factures afférentes. Le dépôt de dossier doit être réalisé fin septembre au plus tard. Une demande doit être faite au préalable au Département pour assurer la diversification des subventions.

Le montant maximal des subventions s'établit à 35 % maximum pour les moins de 20 ans et à 15 % pour les plus de 20 ans. L'objectif a été de dépenser le maximum de l'enveloppe. Il en résulte la répartition proposée, qui est la plus avantageuse pour les clubs. Un vote unanime a été exprimé en commission.

Madame OUCHARD

Nous ne sommes pas opposés au versement de cette subvention de 15 000 euros, mais nous parlons d'argent et de dossiers à déposer avant fin septembre. Il manque cependant le contenu du stage. Les

associations recevront une aide pour partir, ce qui est important, car certains enfants de la Ville ne peuvent pas quitter leur quartier ou la Ville. Mais il aurait fallu présenter le contenu de ce stage.

Monsieur BULCOURT

J'entends. J'en prends note pour le stage programmé l'année prochaine. Vous pouvez aussi consulter le document au Service des sports, sur rendez-vous.

Monsieur le Maire

Cela ne pose pas de problème.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

15. Délibération n°130/2022 : Sollicitation de l'Établissement Territorial Grand Orly Seine Bièvre à se prononcer sur la dénomination du Conservatoire de Danse

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame MORIN

Le Conservatoire de Danse de la commune de Villejuif, transféré à l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, souhaite procéder à la nomination de l'établissement. Il propose, avec l'accord de l'EPT, que le nom de Joséphine BAKER lui soit donné. Nous sommes très favorables à ce nom, qui correspond bien aux valeurs de la Ville autour de la danse, du spectacle vivant et de la personnalité de Joséphine BAKER, grande résistante panthéonisée l'année dernière.

Monsieur le Maire

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

(applaudissements)

16. Délibération n°131/2022 : Subvention pour le projet Rêverie, porté par le Théâtre de la Jacquerie

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame MORIN

La Jacquerie est une compagnie de théâtre en convention avec la Ville. Ce projet Rêverie revêt une dimension dans le temps, puisqu'il est prévu sur trois ans, et une dimension intergénérationnelle, puisque la compagnie travaille avec les écoles et les retraités. Il a commencé l'année dernière. La Mairie souhaite le poursuivre et propose une subvention de 6 000 euros dans cette optique.

Monsieur le Maire

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

17. Délibération n°132/2022 : Subvention à la coopérative de l'école Joliot Curie pour la réalisation d'une fresque

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une contribution de la Ville à un projet très ambitieux mené par l'école Joliot Curie, un projet de fresque murale, avec un artiste plasticien, Benjamin GOSLAN. L'école travaille depuis plusieurs années sur des questions d'enseignement moral et civique. Elle s'est concentrée sur la problématique de l'égalité filles/garçons. Je vous invite à voir cette très belle fresque. Ce projet a fait l'objet d'une participation importante de l'artiste. La Ville a participé à hauteur de 2 000 euros.

Je précise que la Ville souhaite consacrer un budget pour soutenir les projets des écoles, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Il s'agit d'un des premiers projets pour lesquels nous avons été sollicités. L'idée est de déployer une enveloppe chaque année et de soutenir les projets ambitieux et sortant de l'ordinaire, que les écoles n'ont pas la capacité de financer.

Madame LEYDIER

Demain soir, à l'occasion du lancement des Conseils de quartier, l'école accueillera l'une des réunions de lancement. Ce sera l'occasion de découvrir cette fresque. J'invite les habitants de ces quartiers à s'y rendre.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

18. Délibération n°133/2022 : Modification du règlement intérieur des activités péri et extrascolaires

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Il s'agit de donner un cadre réglementaire au fonctionnement des temps péri et extrascolaires gérés par la Ville. Il n'en résulte pas de modification majeure, hormis le fait que l'âge des personnes habilitées sur autorisation des parents à venir chercher un enfant n'était pas spécifié dans le précédent règlement. Après discussion avec les familles et examen des pratiques dans les villes environnantes, il a été proposé de passer cet âge de 18 à 14 ans.

Par ailleurs, concernant les PAI (projets d'accueil individualisé), une précision a été apportée. L'Éducation nationale et les ADL fonctionnent avec cinq médecins scolaires pour l'ensemble du Département pour les premier et second degrés. En conséquence, il est difficile d'avoir un retour sur les PAI. L'école est habilitée lorsque le PAI est validé par un médecin et par un médecin scolaire à appliquer certains traitements. Or nous n'avons pas eu de retour. Nous avons choisi d'appliquer malgré tout le contenu des PAI dans l'attente de cette double validation, puisqu'il nous a semblé que le risque était plus élevé si nous n'appliquions pas le traitement médical requis.

Enfin, nous avons ajouté un passage sur le respect dû au personnel. Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des comportements qui ne sont pas respectueux des personnels.

Pour le reste, le règlement est classique et ne change pas.

Monsieur le Maire

Le vote en commission a été unanime.

ADOPTION

Madame OUCHARD

Lors de la précédente mandature, nous avons réfléchi sur l'âge de l'accompagnateur. Quand on parle des droits de l'enfant, un jeune de 14 ans reste un mineur. Qu'un mineur aille chercher un autre mineur peut poser question. Je sais qu'il s'agit de la pratique en vigueur à Cachan ou au Kremlin-Bicêtre, mais c'est une question de responsabilité.

Quant aux PAI, il n'y a effectivement que cinq médecins scolaires sur le Département. À l'époque, nous n'avions qu'un quart temps de médecine scolaire à Villejuif. Avec l'adjoint à la santé, nous avons tenté de faire intervenir l'Éducation nationale sur cette question de continuité de suivi des PAI. Un PAI municipal avait été mis en place pour éviter cette attente et ne pas mettre les enfants en danger, en cas de problème d'asthme ou d'allergie. Il faut demander à l'Éducation nationale de

collaborer, mais cela semble compliqué. J'ai travaillé pendant deux ans pour trouver la façon de faire la plus adaptée dans l'intérêt des familles et des enfants.

Madame LAMBILLIOTTE

Je trouve effectivement que c'est une grande difficulté et un grand questionnement que d'avoir si peu de médecins scolaires. On sort d'une crise sanitaire majeure dont on sent les effets psychologiques et scolaires. Tout cela va ensemble. Nous sommes obligés de nous adapter. Ce manque de moyens interroge vraiment et met en péril nos écoles et nos centres de loisirs par ricochet.

Monsieur le Maire

J'ajoute que dans le PEDT adopté récemment, la question de la santé figure comme un axe prioritaire de la Ville. Il faut trouver à la fois les éléments d'objectivation et de levier sur l'Éducation nationale pour que cette dernière assume ses obligations, notamment le fait d'assurer l'égalité républicaine entre les enfants sur tout le territoire. En même temps, sans se substituer à l'État, il s'agit de mener une politique volontariste dans le domaine de la santé (conventions passées concernant l'enfance et les sujets post-COVID 19). L'objectif est d'agir positivement sur la situation actuelle de nos enfants.

Le rapport a reçu un vote unanimement favorable en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

19. Délibération n°134/2022 : Lancement de l'enquête publique relative à la désaffectation d'un bien appartenant au domaine public routier, rue Camille Desmoulins, et approbation du principe de son déclassement – la rue Camille Desmoulins, domaine public routier communal

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

L'objectif est de réaliser une vente entre la SADEV et l'Institut Gustave Roussy. Il faut d'abord déclasser le bien, qui relève du domaine public, et donc lancer une enquête publique pour le désaffecter. Le document explique cette démarche.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

20. Délibération n°135/2022 : Avis du Conseil municipal relatif à la prorogation de la Déclaration d'utilité publique (DUP) de la ZAC Campus Grand Parc

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Le Conseil municipal doit donner son avis sur la prorogation de la DUP de la ZAC Campus Grand Parc. Il ne s'agit que d'un avis, puisque la décision est prise en conseil territorial. L'aménagement de cette zone n'est pas fini, puisque l'arrivée des lignes 14 et 15 est prévue avant la fin de la zone. Il faut donc proroger cette ZAC pour une durée de cinq ans.

Monsieur le Maire

Je me félicite du franchissement de ces étapes importantes concernant l'avenir de l'IGR et de l'oncologie en France. Ce sont des étapes significatives du Paris Saclay Cluster Campus (PSCC). C'est un enjeu de poursuite des compétences et des acquis du système hospitalier de recherche français, incarné par l'IGR, rattaché à une université majeure, Paris Saclay, dans un environnement lié à la présence de nombreux hôpitaux dans le secteur francilien et de nombreuses entreprises travaillant dans la recherche ou dans la production médicamenteuse. Ces sujets ont été d'autant plus mis en lumière que la crise a mis en évidence l'état réel du système de santé et de recherche dans notre pays, qui est sans doute en deçà de ce que nous pouvions imaginer ou entendre avant mars 2020. Sur ce sujet de l'oncologie, nous devons être au rendez-vous. C'est un sujet stratégique d'indépendance pour notre pays, qui a révélé de profondes failles en externalisant ses capacités de production et de développement hors des frontières nationales. Ce lieu est un condensé des problématiques en matière de santé et de recherche fondamentale et pratique. La Ville de Villejuif contribue, par sa ténacité, à porter ces projets aux côtés du monde médical et universitaire, pour remplir les objectifs que l'on doit se donner à l'échelle de la Nation.

C'est une étape importante. Il y en a d'autres, relevant de ce grand oral qu'ont passé nos chercheurs et nos médecins le 12 septembre dernier. D'autres rendez-vous sont programmés. Je pense notamment aux échanges fructueux que nous avons eus avec la Préfète du Val-de-Marne pour continuer à accompagner nos hôpitaux et notamment l'Institut Gustave Roussy.

Ce rapport a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité en commission.

Monsieur BOUNEGTA

Nous avons trouvé inadmissible qu'il n'y ait aucun mot de la part de la Municipalité à l'occasion du centième anniversaire de l'IGR. Essayez-vous de vous rattraper ?

Monsieur SOFI

Un encart sur l'IGR est prévu dans le prochain VNV. Une équipe suit un chercheur. Quelques pages seront ainsi consacrées à la santé.

Monsieur le Maire

Il y a eu plusieurs interviews de chercheurs ou du directeur général de l'Institut Gustave Roussy depuis deux ans. Depuis 2008/2010, la Municipalité d'alors, sous l'impulsion de Madame CORDILLOT et de Monsieur FAVIER, a initié la construction d'un projet d'envergure, d'échelle mondiale, appelée Campus Grand Parc. Nous allons en faire un vrai quartier de ville, qui va propulser l'oncologie française au niveau mondial et va contribuer à faire avancer la lutte contre le cancer et à répondre aux besoins de Villejuifois. L'engagement ne se limite pas aux symboles. L'objectif est de fêter les 200 ans de l'Institut Gustave Roussy, et pas seulement les 100 ans. La Ville, avec Christian FAVIER à ses côtés, a contribué à ce que nous en soyons là. De nombreux obstacles ont été levés. Il en reste encore, mais je consacre du temps à ce sujet, à la fois comme Maire, comme Président de la SADEV 94, l'aménageur qui a contribué à l'arrivée du métro et à la définition des besoins de la population en matière de logement, d'emploi, de commerce et de service public dans ce futur quartier de ville. Si je devais dire les choses simplement, vous n'êtes pas à la hauteur de ce qui est en train de se produire. Les habitants de Villejuif et le monde universitaire méritent mieux que votre intervention. Je pense que nous sommes au rendez-vous. Je vous laisserai interroger les responsables des différents organismes, instituts et collectivités que j'ai évoqués. Ils savent bien que nous repoussons les obstacles qui se dressent devant nous. Cela témoigne de notre conviction et de la présence indéfectible du Maire et de la Municipalité pour soutenir cet immense projet que Villejuif et le Val-de-Marne accueillent.

Je vous propose de procéder au vote.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

- 21. Délibération n°136/2022 : Donne un avis favorable à la signature de la convention de portage foncier à intervenir entre le SAF 94 et l'Établissement Public territorial du Grand-Orly Seine Bièvre pour l'acquisition de la propriété située 16 rue des Villas à Villejuif (opération 783)**

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Nous donnons un avis sur cette convention. Le 14 février, nous avons défini un périmètre d'action foncière Villas/Stalingrad. Nous procédons à une première acquisition, 16 rue des Villas.

Monsieur le Maire

La commission a émis un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

22. Délibération n°137/2022 : Autorise la mise en vente du terrain situé 37 rue Tolstoï à Villejuif (Val-de-Marne) et valide le cahier des charges d'appel à candidatures

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Cette parcelle se trouve à côté d'un artisan, qui nous a demandé d'acquérir cette parcelle pour développer son activité. Une procédure publique doit avoir lieu. Un cahier des charges a donc été défini et figure dans cette délibération.

La commission a émis un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION.

23. Délibération n°138/2022 : Acquisition auprès de la SCI SALENGRO de la propriété située 22 rue de Verdun à Villejuif, cadastrée section AE numéro 20

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Il y a quelque temps, une autre parcelle avait été acquise du côté de la rue de Verdun. Cela permettra, lorsque la ZAC Campus Grand Parc arrivera à son terme, un élargissement de cette voie et la circulation des bus. Le Conseil Départemental ne remplit pas son rôle concernant la RD 61, alors qu'il doit permettre la circulation des bus. La Société du Grand Paris risque de livrer les lignes 14 et 15, alors que le Conseil Départemental n'aura pas rempli sa mission.

Madame ESCLANGON

Cette parcelle ne se situe-t-elle pas dans le périmètre de la ZAC Campus Grand Parc ?

Monsieur LAFON

Non, selon les services.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

24. Délibération n°139/2022 : Avenant n° 2 au bail civil conclu entre le Département du Val-de-Marne et la Commune de Villejuif pour la mise à disposition de locaux rue Jean Jaurès à Villejuif

Rapport en Annexe 1
Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Cet avenant va permettre de prolonger le bail actuel et d'attendre le moment où nous allons pouvoir occuper les ex-locaux de l'OPH, en février 2023.

Monsieur le Maire

Valdevy reste propriétaire de ces locaux, qui sont loués à la Ville. Une partie des services y seront accueillis. La commission a émis un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

25. Délibération n°140/2022 : Mise à jour de la délibération de la taxe d'aménagement

Rapport en Annexe 1
Délibération en Annexe 2

Monsieur LAFON

Nous avons établi une cartographie des zones soumises à la taxe d'aménagement. Nous devons fournir l'ensemble des parcelles cadastrales correspondant à cette zone. C'est ce que nous faisons.

Monsieur le Maire

La commission a émis un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

26. Délibération n°141/2022 : Avenant à la Convention d'objectif entre l'ADIL et la Mairie de Villejuif passé le 10 mai 2022

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame MOROT

Il s'agit d'un avenant à la convention initiale, la Ville mettant des locaux à disposition de l'ADIL, pour l'accompagnement des familles ayant des besoins de dossiers d'allocations. L'ADIL a besoin de matériel informatique pour fonctionner, mais ce matériel ne peut fonctionner sur le réseau informatique de la Ville. Nous allons mettre à sa disposition le matériel informatique nécessaire (ordinateurs et imprimantes) pour lui permettre de mener à bien sa mission.

Depuis la mise en place des permanences actées avec l'ADIL, 42 ménages villejuifois ont déjà été reçus.

Monsieur le Maire

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

27. Délibération n°142/2022 : Accord pour le versement d'une subvention au logement social au titre de la surcharge foncière au bailleur Valdevy pour l'acquisition de l'opération située au 116 rue Édouard Vaillant

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame MOROT

Je vais faire une petite introduction chapeau pour les deux prochaines délibérations. Il s'agit du versement d'une subvention logement social, au titre de la reconstruction des 263 logements en PAI et en PLUS. Les PLS ne comptent pas dans ce quota. Deux subventions sont prévues, une pour le 116, rue Edouard Vaillant et une pour le 43, avenue de Stalingrad. Nous octroyons une subvention à hauteur de 10 % pour chacune de ces actions, tout en demandant une contrepartie. Cela va nous permettre de récupérer six logements rue Edouard Vaillant et trois logements avenue de Stalingrad.

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur ACHOURI

Je ne prendrai pas part au vote, étant salarié de Valdevy.

Monsieur le Maire

Je tiens à souligner l'importance de ce rapport et la reconstitution de logements sociaux neufs de qualité, au pied de deux lignes de métro, près d'un parc classé espace naturel sensible, aux portes de Paris et aux abords d'un des pôles de transports le plus efficace et le plus moderne du monde. Nous allons permettre à des Villejuifoises de se loger. Bravo à la Ville et à Valdevy. Cela démontre qu'il est possible de résister à la pression foncière et spéculative en petite Couronne, le long du Grand Paris Express.

Madame MOROT

Nous avons déjà reconstitué 202 logements. Il en reste 61, qui sont très attendus.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION, À LA MAJORITÉ (une abstention).

28. Délibération n°143/2022 : Accord pour le versement d'une subvention au logement social au titre de la surcharge foncière au bailleur Valdevy pour l'acquisition de l'opération située au 42-58 avenue de Stalingrad

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

29. Délibération n°144/2022 : Composition de la commission consultative pour l'octroi de subventions aux bailleurs sociaux pour la réfection des voiries et espaces verts

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame MOROT

Comme nous avons pu vous l'expliquer du Conseil municipal du mois de juin, la Mairie a décidé de lancer des appels à projets auprès des bailleurs, afin d'améliorer la voirie, les espaces verts, et donc la qualité de vie des résidents. Nous avons eu des retours depuis ce lancement au mois d'août. Nous avons reçu plusieurs projets et avons décidé de lancer une commission consultative pour étudier ces projets et voir à quelle hauteur nous pouvions subventionner ces projets.

Je propose d'instituer une commission consultative avec des membres permanents, comme expliqué dans le rapport, avec l'adjoint de Nature en Ville, l'adjoint à l'aménagement urbain et Ville de Demain, l'adjoint aux travaux patrimoine et propreté, l'adjoint à l'Habitat, l'adjoint à la tranquillité et à la prévention, ainsi que deux membres de l'administration, puisqu'il s'agit d'une commission consultative. Madame ETTORI rejoindra notre commission. Vous êtes la bienvenue. Les adjoints de quartier seront conviés aux réunions, en fonction des sujets abordés.

Monsieur le Maire

Madame ETTORI siègera au titre de l'opposition. Le vote porte sur la création de cette commission et la désignation nominative.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

30. Délibération n°145/2022 : Avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de TFPB dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur OZTORUN

Avec ce rapport, il est proposé au Conseil municipal de prolonger un dispositif d'allègement fiscal existant depuis plusieurs années et concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers politique de la Ville. À Villejuif, cet abattement concerne le patrimoine immobilier de Valdevy dans les quartiers Julian GRIMAU, Armand GOURET, Robert LEBON et le quartier Alexandre DUMAS pour le bailleur LOGIREP. Ce dispositif vise à encourager une intervention plus importante des bailleurs sociaux dans la vie sociale des quartiers prioritaires de Villejuif. Ce travail collaboratif a permis de financer des initiatives festives ou des événements. Un dispositif de paniers de fruits et légumes, à prix accessible et en circuit court, a été institué par le bailleur Valdevy. En outre, cet abattement vise à inciter les bailleurs à investir dans l'amélioration du cadre de vie. Les projets de renouvellement urbain permettront aux habitants de ces quartiers de vivre dans des logements plus confortables et plus résilients face au réchauffement climatique. Enjeux sociaux et enjeux écologiques trouveront ainsi des solutions concrètes via notre action pour rénover l'ensemble du parc social et offrir le meilleur aux habitants de notre Ville.

Néanmoins, d'ici la réalisation de ces projets, il faut continuer à améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer les solidarités existantes, en soutenant les projets des habitants. Ce dispositif a déjà permis de mieux préserver les espaces publics et d'empêcher la dégradation du bâti. Enfin, il a permis la mise en place de médiateurs dans les quartiers et d'une conciergerie pour préserver le lien social dans le quartier du 8 mai.

Naturellement, nous restons mobilisés pour améliorer l'engagement des bailleurs pour répondre aux besoins des habitants. Un point d'étape est prochainement prévu pour faire le bilan de l'utilisation de cet abattement.

Madame OUCHARD

Je me permets d'intervenir, parce que mon homologue vient de présenter une délibération qui me met en colère. LOGIREP n'a en effet pas tenu ses engagements concernant la TFPB il y a un peu plus de six ans. Pour avoir fait partie des groupes marcheurs, nous sommes allés au-devant des habitants, mais les habitants de GRIMAU et du 8 Mai attendent du chauffage et non des paniers de fruits. Ils ne veulent plus de problèmes de bêtes et de santé publique. J'attaque verbalement LOGIREP. Plus d'une centaine de logements sont insalubres, mais LOGIREP n'a pas bougé. Ce n'est pas faute d'avoir attaqué le bailleur devant le sous-préfet, et même le Préfet du Val-de-Marne.

Cela me fait un peu sourire ce que vous dites. Je suis très sociale, mais le fond du problème est d'aller à la rencontre des habitants qui en ont vraiment besoin avec LOGIREP. J'ai le souvenir d'avoir rencontré des familles avec des bébés de quelques semaines, alors que le chauffage ne fonctionnait pas depuis un mois et demi. Le bailleur n'a pas réagi.

Monsieur LIPIETZ

J'approuve totalement ce qui vient d'être dit. LOGIREP est un véritable scandale dans le secteur du logement social. Nous l'avons dit lors de l'ancienne convention. On déplace une partie du parc de logements sociaux d'un point de vue surface pour une opération concernant LOGIREP. En tant qu'association, nous avons porté la soupe populaire pendant et juste après le confinement. LOGIREP fait du pur et simple Green et Social Washing. Nous n'allons pas voter contre, puisque nous ne sommes pas opposés à la distribution de paniers, mais cela ne suffit pas à les absoudre.

Monsieur LAFON

Ces réactions sont très intéressantes. Avec ces moyens, que pouvons-nous faire pour les habitants ? L'EPT 12 a établi un bilan des dotations spécifiques aux politiques de la Ville. L'EPT propose 310 000 euros, l'État, 3,4 millions d'euros, et les Conseils Départementaux, 340 000 euros. L'abattement de la taxe foncière représente 5,6 millions d'euros. C'est ce qu'il faut retenir. En tant qu'élus, nous devons être vigilants à ce que cet argent aille aux habitants de ces quartiers. L'argent, auparavant prélevé via la taxe foncière allait à la collectivité territoriale, qui en faisait une politique, doit être ciblé sur une partie de la population de la Ville. Notre objectif est de vérifier que c'est fait. Je n'ai pas envie d'identifier tel ou tel bailleur, mais je souhaite que l'on mette en pratique un contrôle de ce qui est fait. Nous n'allons rien faire de plus que suivre chaque bailleur pour nous assurer que les mesures prévues sont bien mises en œuvre.

Monsieur COIS

Je rejoins Gilles sur l'importance du travail avec les bailleurs. C'est le cœur de la réflexion. Il est important de rappeler le travail mené avec les bailleurs et d'aller au bout du rapport. Les paniers solidaires ne relèvent pas de LOGIREP, mais de Valdevy. Si ces dispositifs ont été mis en place, c'est grâce à un travail partenarial de dialogue avec Valdevy. S'il s'agit de dire qu'il existe des modèles de bailleurs sociaux plus intéressants que d'autres, nous serons d'accord. C'est d'ailleurs pour cela que nous nous sommes battus contre vous pour éviter que Valdevy soit privatisé à l'époque.

La question du travail avec les bailleurs est centrale. La TFPB est un des premiers éléments mis en place sur ce volet. Ozer en rappelait les premiers éléments constructifs. Elle est également centrale pour d'autres enjeux. On peut citer la mise en place de commissions de lutte contre les expulsions locatives. Si elles ne se faisaient pas jusqu'alors, c'est parce que le dialogue était rompu avec les bailleurs sociaux. Nous les avons remis en place, avec cette volonté de travail qui nous le permet.

Je souhaite revenir sur ce travail avec les bailleurs sociaux et de terrain pour lutter contre les expulsions locatives. Si nous ne le faisons pas, des centaines de Villejuifois se trouvent menacés par l'explosion des coûts. Je parle de nos voisins de palier, de familles sans histoires, de retraités percevant de petites pensions, de travailleurs pauvres, de précaires, des AESH, reconnus travailleurs essentiels pendant le COVID et abandonnés dans l'indifférence générale.

Le risque de l'absence de dialogue est celui de perdre le droit à la sécurité et à la propreté, de se retrouver en marge de la société, les difficultés se cumulant et se renforçant. Le travail mis en place

au sein des commissions de lutte contre les expulsions locatives et dans le cadre de la TFPB s'inscrit au service des Villejuifois et des Villejuifaises, au service de la qualité et de la dignité de leur vie. C'est donc important de le mettre en œuvre.

Monsieur ACHOURI

Je pars du principe que l'on n'a rien sans rien, au contraire de l'ancienne mandature. On voit le résultat de ces démarches sur Robert LEBON, LAMARTINE et sur le Vercors. Quand on accompagne les bailleurs sociaux, on met un peu de vie dans les quartiers. On peut citer « Dictée pour tous », qui a attiré de nombreux habitants. On occupe les quartiers grâce aux agents de développement local. Le logement social doit être accompagné. Il ne faut pas suivre les politiques actuelles, comme la loi SRU ou la loi ELAN, qui sont des politiques de droite. On vend le bien commun de toutes et de tous. Je pense que le bien commun se situe à gauche, et pas du tout à droite. La politique macroniste le prouve encore. Si je demande à l'assemblée de me donner le nom du Secrétaire au logement, je suis sûr que personne ne le connaît. Les conseils de quartier ont pour objectif d'accompagner les habitants, de mettre de la vie, d'occuper le quartier, de rouvrir des maisons de jeunesse. On a tendance à cracher sur le logement social en incriminant le bailleur.

La TFPB sert à cela, à améliorer le quotidien. Je vous donne un exemple : LOGIREP a accéléré le recrutement d'une équipe de gardiens. Je vous invite à venir sur le terrain pour le vérifier. La politique de terrain est plus importante que la politique de bureau, que la technocratie. Il faut aller sur le terrain, dans les quartiers du 8 Mai, Alexandre DUMAS. Un collectif d'habitants s'y est créé. Nous faisons la même chose dans tous les quartiers populaires. C'est de là nous sommes issus et où nous nous sentons bien. Il est important de le dire. On ne laisse pas l'habitant du logement social sur le bas-côté. C'est la différence entre vous et nous, avec la politique macronienne. Il est important de le redire : nous vous invitons dans les quartiers. Ils sentent bon, ils respirent. Les gens y sont heureux. Dites-moi les dernières politiques menées pour améliorer le logement social. La loi ELAN a-t-elle amélioré le logement social ? La loi ALUR a-t-elle amélioré le logement social ? Je suis un fervent défenseur du logement social.

Madame OUCHARD

Je vais être brève. Quelle que soit la couleur politique à laquelle on appartient, un dossier a été ficelé concernant LOGIREP. Reprenez ce dossier. Vous verrez que des familles sont en attente de travaux de réhabilitation dans leur logement. Je peux vous certifier, pour avoir fait ce travail en tant que professionnelle de la santé, que nous sommes confrontés à des problématiques issues de la santé publique. Je ne suis pas là pour faire du blabla. Je suis sur le terrain. Je me permets d'intervenir, car dans le service hygiène, le dossier est constitué avec des photos et des analyses de situation. Je vous demande de reprendre ce dossier et de le finaliser.

Madame ESCLANGON

Monsieur ACHOURI, votre discours était formidable, mais vous semblez croire avoir le monopole de l'amour pour le logement social, ce qui est faux. Ce n'est pas une question de couleur politique, c'est évident. On vit tous à Villejuif, ville avec des quartiers populaires pour lesquels il faut œuvrer. Je vous rappelle que sous l'ancienne mandature, il y a eu l'ANRU, grand projet en faveur des logements sociaux. L'ANRU a été obtenu à la mandature précédente. Si, cela vous fait peut-être mal au ventre, mais c'est comme ça.

Quant à la dictée, je l'ai faite sous l'ancienne mandature. Vous ne l'avez pas mise en place. De tout temps, il y a eu des actions pour essayer d'améliorer le quotidien. Après, on est d'accord qu'il y a

une bataille à mener contre certains bailleurs sociaux qui ne font pas leur boulot. Je suis bien contente que vous vous exprimiez, puisque vous travaillez à Valdevy et que vous en vantez les mérites. Comment expliquez-vous que les trois quarts des locataires soient confrontés à des notes d'eau considérables, parce que depuis votre fusion, je suis désolée, que vous avez votée, vous n'avez pas été capables de faire les relevés d'eau correctement. Vos locataires se retrouvent avec des notes d'eau considérables. Puisque vous faites des leçons de morale, allez sur le terrain, allez aider les gens qui ont des notes d'eau de 4 000, 5 000, voire 8 000 euros ! J'attends de voir ce que vous allez faire.

Monsieur le Maire

Pour contredire les arguments, il faut les écouter les uns les autres. Je vous invite à revenir à plus de calme. Les sujets abordés le méritent.

Monsieur BOUNEGTA

Monsieur ACHOURI, vous passez votre temps à nous dire que nous n'aimons pas les pauvres et les logements sociaux. Ce n'est pas vrai. Je suis d'accord avec les propos de Madame ESCLANGON. Vous passez votre temps à affirmer que nous sommes contre le logement social, alors que nous avons construit plus de logements sociaux qu'à l'époque de CORDILLOT. Nous avons les chiffres. Depuis trois ans, vous ne cessez de mentionner Monsieur LE BOHELLEC. Est-ce que nous vous attaquons sur votre posture politicienne ?

Monsieur le Maire

Madame KADRI, c'est moi qui distribue la parole. Si on veut la parole, on me la demande. Est-ce clair ?

Monsieur BOUNEGTA

Demain, je serai présent au comité de quartier nord. On va voir ce que vous allez dire. Vous nous rappelez toujours que nous n'avons rien fait pendant six ans. On voit que depuis vous êtes aux commandes, cela va mal, même au sein de votre majorité. Au sein du Conseil municipal, vous essayez de sauver les apparences, mais vous n'êtes jamais d'accord entre vous.

Madame MOROT

Je vais dépassionner le débat et m'appuyer sur des éléments factuels. Depuis que j'ai pris cette délégation, nous avons pu nous réunir avec tous les bailleurs sociaux la semaine dernière. Tous ont répondu présents. Au risque de vous blesser, j'ai reçu un courrier de la Présidente du directoire de LOGIREP qui anticipait les difficultés des locataires face à la hausse de l'énergie. Ils ont été le premier bailleur à nous envoyer un courrier pour faire part de leur communication envisagée et sur les mesures envisagées pour aider les locataires à maîtriser leurs dépenses énergétiques. Tous les bailleurs se sont réunis pour aider les locataires face à cette hausse de l'énergie. LOGIREP était le premier.

Monsieur OZTORUN

Ce rapport a suscité un débat plus large, mais qui me semble important. Hormis la situation d'un seul bailleur, ce n'est pas un dispositif d'abattement fiscal qui permet d'avoir des actions concrètes et une mobilisation des équipes de LOGIREP ou de Valdevy. Il faut contrôler, travailler avec les bailleurs, contribuer en identifiant les besoins exprimés par les habitants et trouver des solutions, grâce à la défiscalisation proposée aux bailleurs. La Ville fait l'effort de ne pas taxer le logement social dans des quartiers cumulant de nombreuses difficultés sociales et un désinvestissement chronique, y compris de la part de l'État. Nous devons mobiliser l'ensemble des forces de la société et travailler avec les bailleurs pour trouver des solutions.

Certains bailleurs coopèrent plus que d'autres, mais grâce à l'engagement de Monsieur le Maire, de Monsieur ACHOURI, de Monsieur COIS, nous avons gagné l'équivalent d'un ANRU, c'est-à-dire la rénovation totale de ce quartier avec l'élargissement du parc du 8 Mai. Vous ne pouvez pas dire que LOGIREP ne fait pas. Vous n'étiez peut-être pas en mesure d'avoir cette ambition pour les habitants du quartier, parce que la construction même de la cité DUMAS impliquait des logements provisoires, afin de résorber les bidonvilles et d'accueillir les populations en provenance d'Afrique du Nord. Cette cité n'a pas été construite pour durer aussi longtemps. LOGIREP s'est éloigné de ses missions.

Notre volonté est, avec tous les bailleurs sociaux, de changer radicalement le logement social de cette Ville, en augmentant la qualité des logements, les espaces publics, les espaces verts, de sorte que chaque habitant ait droit au meilleur. C'est ce à quoi nous travaillons. Ce n'est pas parce que pendant six ans, vous n'avez eu aucune vision...

Monsieur le Maire

S'il vous plaît, Madame OUCHARD.

Monsieur OZTORUN

Vous dites que la question du logement social n'est pas une question de droite et de gauche, mais regardez l'ensemble des villes délinquantes dans ce pays, carencées en logement social. Quelle est la couleur de ces villes ? Ce sont des villes de droite ! Ne me dites pas le contraire ! Parce que vous stigmatisez le logement social, parce que vous pensez que seuls les pauvres ont droit au logement social. La réalité est que les couches moyennes sont déclassées dans la société. Elles n'ont ni accès au logement locatif privé ni au logement social. Avec les politiques de droite, vous avez créé une crise du logement sans précédent. On est en train de vivre une crise majeure. Avec la rénovation du quartier Alexandre DUMAS et du 8 Mai, nous allons procéder à une rénovation d'une ampleur équivalente à un ANRU, avec prise en charge par le bailleur des logements neufs et beaux pour les couches populaires qui y habitent, et prévoyant une cohabitation des familles, car il y a des situations de suroccupation des logements.

Nous allons travailler avec les habitants en ce sens. Vous avez évoqué les paniers-repas, qui sont distribués par Valdevy. Quant à la régularisation des factures d'eau, Monsieur le Maire et Monsieur CHASTAGNAC ont déjà pris des initiatives. Une première rencontre a eu lieu la semaine dernière dans le quartier Robert LEBON. Nous nous en occupons. Nous n'avons pas besoin de vos commentaires.

Monsieur le Maire

Ce rapport a mélangé plusieurs sujets. Concernant le sujet de l'exonération de la taxe foncière sur le bâti, je vais compléter les propos de Monsieur LAFON et de Monsieur OZTORUN en précisant que ces mesures ne viennent pas compenser ce que le bailleur doit faire en temps normal. Ce sont des mesures extraordinaires, et non du quotidien. Le quotidien se nourrit par la réalité vécue par des millions de locataires dans le pays, qui se nourrit de deux phénomènes. Le premier phénomène est le grossissement inconsidéré de ces organismes, toujours plus éloignés des locataires, ce modèle économique les éloignant des enjeux du traitement quotidien des responsabilités en gestion locative qu'ont les bailleurs. Ce constat est assez largement partagé par les maires qui ont un fort patrimoine de logements sociaux. Nous devons travailler sur ce sujet, indépendant de la thématique de ce rapport.

Le deuxième sujet porte sur ce qui amène les bailleurs à être en difficulté, au-delà du grossissement. Cette logique de grossissement vise à compenser le désengagement en faveur du logement social, qui repose de plus en plus sur les loyers, sur les quelques aides et sur le volontarisme des villes, comme la Ville de Villejuif. Ce sujet est évidemment très politique. Il suffit de voir la bascule de la Région lors de l'arrivée de Madame PECRESSE. La première mesure mise en œuvre porte sur la chasse au logement social, la fin des aides aux villes qui ont construit du logement social, et pas seulement des aides sur cette thématique, mais toutes les aides, car elle considère que le fait d'avoir réalisé du logement social est coupable et doit être corrigé. Qu'a fait Monsieur CAPITANO en prenant le Département ? La même chose. Il a aligné les politiques départementales sur celles de la droite régionale, en considérant que réaliser du logement social ne bénéficierait plus d'un accompagnement. Toutes les aides aux villes sont supprimées dans les politiques mises en œuvre.

Par contre, et je partage le terme de villes délinquantes, de quoi sont coupables les villes ne respectant pas la loi SRU depuis plus de 25 ans ? Elles doivent payer une amende. Comme ce sont des villes riches, elles s'acquittent de l'amende, considérant que la loi n'a pas à être respectée. Dans quel État de droit peut-on accepter que la loi ne soit pas acceptée par des édiles, par des représentants de la République, qui préfèrent payer une amende plutôt que de se mettre en conformité avec la loi ? Combien d'années encore va-t-on devoir entendre « on n'est pas contre le logement social, ce n'est pas un débat gauche/droite » ? Il a raison, Monsieur OZTORUN. Regardez la cartographie politique des villes. Regardez la cartographie d'implantation des logements sociaux. Je suis le premier à demander que Saint-Maur, Vincennes ou Saint-Mandé produisent des logements sociaux. Quand ces villes délinquantes seront-elles rappelées à la loi, mais obligées de construire ? Le dernier Préfet qui a osé prendre la main pour imposer la construction du logement social a été débarqué deux mois après. La droite a été très réactive et très influente pour faire en sorte qu'un Préfet demandant le respect de la loi soit écarté.

Ce sujet est bien sûr très politique. Il faut parler clairement aux populations. En dépolitisant le débat, on ne permet pas aux citoyens de comprendre et d'agir sur les conditions de la crise du logement dans notre pays. Il faut aller au bout de ce raisonnement.

Concernant le sujet LOGIREP, je connais d'autant mieux le sujet de la Cité dite Alexandre DUMAS que j'y ai vécu et que j'ai participé aux manifestations comme locataire pour organiser les locataires face à LOGIREP. En face de nous, à cette époque, la réponse était parfois violente, dans tous les sens du terme. Je connais bien le sujet. Je suis d'autant plus habilité à dire que nous ne sommes pas du tout dans la même situation. La première réunion avec LOGIREP et avec les habitants a été la plus dense en termes de participation, pour le rappeler et dire que les loyers sont encaissés, mais que la gestion locative n'est pas au rendez-vous (portes cassées, ascenseurs en panne...). Pour nous, ce n'est pas un sujet de négociation. Il faut, quand on est en enjeu de rénovation urbaine, entretenir son patrimoine, avec discernement et en choisissant bien les

investissements. Le quotidien ne peut pas attendre le temps long des décisions financières et des engagements de projets urbains.

Simultanément, nous avons travaillé dans le sens d'un changement radical du comportement de LOGIREP vis-à-vis de Villejuif et de nos relations avec ce bailleur. Il faut savoir dire quand cela ne va pas, mais en l'occurrence, nous avons l'équivalent d'une opération de renouvellement urbain, sans l'abondement des différents crédits liés aux rénovations urbaines de type classique. Cela se traduit par l'engagement de reloger 100 % des habitants qui le souhaitent à Villejuif, dans le patrimoine LOGIREP, avec des cohabitations. Ce terme technique signifie que dans un même foyer, il peut y avoir plusieurs demandeurs. Il faut permettre à tous ces demandeurs de trouver leur propre habitat et la réponse à leurs propres besoins, sans augmentation de coût net à la fin du mois. L'engagement à faire du neuf va contribuer à la réduction des charges, puisque le bâti est conforme aux normes et aux réglementations actuelles, qui nous permettent de faire des économies d'énergie. C'est un enjeu fondamental en termes de pouvoir d'achat.

Au pied du métro, reconstitution en cours, dans une qualité équivalente à ce qui va se faire dans le privé, ce qui va nous permettre de relocaliser les activités commerciales du quartier et de conforter et d'agrandir le parc du 8 Mai. Cela va aussi contribuer à ajouter de l'équipement public dans un secteur qui en était délaissé. Ce travail ne signifie pas que ce qui a été ne sera plus. Il signifie que nous nous inscrivons dans une autre logique de rapport avec la Ville et avec la population, via la création d'un comité de locataires dans la cité, ce qui nous permet d'échanger, alors qu'il n'y avait plus d'échanges depuis des décennies. Le bailleur se contrefichait de ce secteur.

Nous avons entamé une autre étape. Ce n'était pas l'objet de ce rapport, mais je ne voulais pas laisser penser que le bailleur n'aurait pas changé de cap s'agissant de ses relations avec les locataires et avec la Ville. Ce n'est toutefois pas un chèque en blanc. La direction de LOGIREP est régulièrement en lien avec la municipalité, en particulier avec Monsieur ACHOURI. Une rencontre est programmée dans les semaines à venir. À chaque fois que nous avons organisé un rendez-vous dans le quartier, la direction de LOGIREP était présente sur site, à un très haut niveau. J'ai envie de dire que si le bailleur a servi de contre-modèle pendant des décennies, j'aimerais que d'autres bailleurs de la vie présentent maintenant un niveau d'implication identique à celui de LOGIREP.

Je vous propose de revenir au vote. Nous avons pris du temps pour échanger, ce qui était important, parce que nous parlons du quotidien des gens, mais aussi d'un sujet politique. Poser la question de façon politique nous permet de dire où sont les responsabilités concernant le bradage du logement social dans notre pays. C'est un enjeu fondamental qu'il faudra traiter à chaque occasion politique. Dans les rendez-vous futurs, il nous faudra encore nous mobiliser en faveur du logement social, pour qu'il puisse répondre à la crise du logement et à la crise écologique que nous vivons dans le pays, car le logement social est aussi un acteur de la transition écologique, en permettant que des logements anciens, non compatibles avec les attentes écologiques puissent être réhabilités. Plus vite nous renouvellerons le bâti dans le pays, plus vite nous participerons à cette transition écologique. Les bailleurs sociaux ont un rôle à jouer dans cette optique.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

31. Délibération n°146/2022 : Avis sur les dérogations exceptionnelles au repos dominical des commerces, accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2023 et en application de la loi « Macron »

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur PLUSQUELLEC

Il s'agit de donner autorisation aux commerces d'ouvrir cinq dimanches en 2023, dont les dimanches de décembre, décidés en concertation.

Monsieur le Maire

La commission a émis un vote favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

32. Délibération n°147/2022 : Conventions d'objectifs et financement n° 202200107 entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et de la ville de Villejuif, relative à la réalisation et au suivi des projets du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement aux parents (REAAP), destinés à soutenir les parents dans leur rôle et faciliter les relations parents-enfants en favorisant l'implication parentale

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Cette convention nous permet de recevoir une subvention de 5 000 euros du REAAP. Les participants au PEDT ont constaté que ces questions de soutien à la parentalité sont fréquemment revenues. Il n'y a aucune différence avec les années précédentes. Le financement de la CAF est constant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

- 33. Délibération n°148/2022 : Conventions d'objectifs et de financement FME(Fonds de modernisation des établissements d'accueil) : conventions n° 202200228 Mini-crèche des hautes Bruyères , n° 202200242 Multi-accueil Paul Vaillant Couturier, n°202200243 Multi accueil Nelson Mandela, n° 202200245 Crèche Robert Lebon.**

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Il s'agit d'une autre convention du FME, concernant plusieurs crèches. Un point de vigilance est nécessaire, puisque les financements accordés sont très différents des financements attendus. La CAF ne nous a accordé l'intégralité du financement attendu que pour la crèche Robert Lebon. Pour les autres projets, le delta est conséquent, puisque l'on arrive à un écart de – 17 977 euros, ce qui n'est pas anecdotique. Cela nous alerte sur une tendance qui se confirme peu à peu. On constate un désengagement assez important de la CAF quant aux financements demandés. La convention vise à obtenir ce qui nous a été accordé, mais c'est un point d'attention.

Madame OUCHARD

Comment doit-on comprendre cette perte de subvention de la CAF ? Est-elle en lien avec le taux d'occupation ? La CAF se désengage complètement. La crèche Paul Vaillant Couturier accueille pourtant un nombre de berceaux assez important.

Madame LAMBILLIOTTE

Je n'ai pas de réponse, mais on peut s'interroger sur les raisons de ce désengagement. L'État semble se désengager du financement des services publics. C'est la première fois que la CAF ne nous accorde pas les financements à la hauteur prévue. Il faudra être vigilant quant à la suite des opérations. Dans une autre délibération, vous constaterez le même phénomène.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

- 34. Délibération n°149/2022 : Avenant 2022-1 à la Convention d'objectifs et de financement n° 2022-140757, relative à la « Prestation de Service Unique » du Lieu d'Accueil Enfants Parents entre la Caisse des Allocations Familiales du Val-de-Marne.**

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Il s'agit encore d'une convention entre la CAF et la Ville. Dans un souci de soutien à la parentalité, des parents ou des femmes enceintes sont reçus à la maison des parents pour les aider dans leur préoccupation. Il n'y a pas d'accord entre ce qui a été demandé et ce qui a été perçu (2 798 euros) pour financer ce lieu.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

35. Délibération n°150/2022 : Avenant 2022-1 à la convention d'objectifs et de financement du service « Relais Petite Enfance » RPE – missions renforcées Bonus « territoire CTG », signée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et de la ville de Villejuif

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LAMBILLIOTTE

Il s'agit encore d'une convention entre la CAF et la Ville. C'est un financement à hauteur de deux fois 26 510 euros par an, puisque le relais accueille deux ETP. Un bonus de 31 850 euros a été accordé dans le cadre de cette dotation, soit une baisse de 4 600 euros. Les baisses d'engagement atteignent donc 22 000 euros de la part de la CAF, ce qui est important. Or il nous est demandé d'effectuer davantage de missions, puisqu'il faut organiser un guichet unique d'organisation sur les modes de garde et un point d'accès unique à l'information. Nous avons mis en œuvre un plan de formation des assistantes maternelles, prenant ainsi le relais du Conseil Départemental. Ce dernier avait été interpellé par Monsieur le Maire, qui n'avait pas eu de retour. Le Conseil Départemental doit normalement accompagner les assistantes maternelles, ce qu'il ne fait pas. Nous avons peu d'assistantes maternelles dans notre Ville. Pour les inciter à rester, la Ville leur propose des formations, des analyses de pratiques, grâce à une psychologue au relais et à des heures de psychomotricité. Nous devons fournir davantage de missions en étant moins financés.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

36. Délibération n°151/2022 : Adhésion à l'association April de promotion et de défense du logiciel libre

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame KACIMI

Cette délibération s'inscrit dans la feuille de route numérique de la Ville dans sa dimension informatique durable et logiciel libre. Face à l'hégémonie des GAFAM et à leur conception capitaliste et commerciale des technologies informatiques, leur collecte massive de données personnelles, ensuite revendues à usage commercial, leur intrusion dans la vie privée de chacun et dans la vie publique, et notamment la sphère publique influençable, tout en organisant leur optimisation fiscale, il existe une autre voie, celle du logiciel libre, dont la liberté s'organise autour de quatre principes : liberté d'utilisation, liberté de copie, de partage et de redistribution, la liberté d'étude et la liberté de modification du logiciel pour l'adapter.

Notre municipalité s'est engagée dans cette voie pour garantir les libertés, faire respecter la souveraineté numérique et la gestion respectueuse des données personnelles et s'engager vers un numérique responsable. D'ores et déjà, nous utilisons déjà des dizaines de logiciels libres, par exemple en termes de participation citoyenne. L'adhésion à l'association nationale APRIL, qui défend le logiciel libre, constitue un engagement visible de notre motivation et implication en faveur de la démarche libre.

Monsieur COIS

Je souhaite appuyer, au nom du groupe Communistes et Citoyens, ce que vient de dire ma collègue, Madame KACIMI. Je suis frappé de voir à quel point on a vécu de véritables moments de révolution et de retournement de nos imaginaires collectifs depuis le début de l'informatique et de l'internet. Jusqu'aux années 2000, le discours dominant présentait internet pour son formidable potentiel en matière de liberté, de créativité, d'intelligence collective et de renforcement de la participation citoyenne. Dans les années 2020, on a découvert le formidable potentiel d'internet en matière de surveillance généralisée, de destruction des écosystèmes, d'enfermement algorithmique, de diffusion des fausses nouvelles, de concentration des pouvoirs, d'exclusion des populations et de renforcement des inégalités.

Ces problématiques trouvent leur origine dans le développement exponentiel du numérique, avec ses conséquences humaines et climatiques, et dans le logiciel propriétaire. Ce sont des sujets extrêmement politiques. Si le matériel a toujours été propriétaire, le logiciel était libre et conçu comme un bien commun par ses concepteurs. C'était vrai jusqu'en 1976, lorsque Bill GATES décida qu'il était dommage de laisser un tel potentiel de profit en dehors du marché et du capitalisme. Près de 50 ans après, on utilise le numérique dans presque tous les aspects de nos vies. La plupart d'entre nous sommes envahis par des logiciels privés et pour lesquels nous sommes contraints de croire sur parole les entreprises qui les possèdent. 50 ans plus tard, le numérique est presque entièrement possédé par des entreprises privées, de plus en plus grosses, de plus en plus fortes. Facebook, Google et Microsoft ont dépassé les mille milliards d'euros de capitalisation boursière. Total représente 150 milliards d'euros de capitalisation, à titre de comparaison.

Ces acteurs représentent un pouvoir majeur sur le plan géopolitique. Un pays comme le Danemark a ainsi décidé de nommer un ambassadeur auprès des GAFAM. Cela a une conséquence lorsque les algorithmes sur Youtube ou Facebook favorisent les théories du complot sans que personne ne puisse rien n'y faire. Si Facebook ou Youtube étaient libres, l'État et les citoyens pourraient mobiliser des développeurs pour en supprimer les effets pervers. Richard STANLAND, initiateur historique du mouvement du logiciel libre le disait en 2004 : la liberté informatique n'est pas plus importante que les libertés fondamentales, mais au fur et à mesure que les pratiques de la vie basculent sur ordinateur, on en aura besoin pour défendre ces libertés. Défendre le logiciel libre est défendre une informatique s'inscrivant dans le giron du bien commun remettant en cause le principe des rapports de production et de propriété capitalistes et refuser une informatique aliénante, mais défendre *a contrario* une information du progrès social. Cela a des impacts concrets dans notre Ville, qui s'est engagée dans le développement des logiciels libres, par exemple la plateforme participative. Je pense au logiciel libre d'ESSIDIM. Je pense au déploiement de Linux dans les écoles ou à l'existence de nombreux logiciels métiers utilisés par nos agents.

Pour toutes ces raisons, l'adhésion à l'APRIL est importante et cohérente. Nous soutenons pleinement cette démarche.

Madame ESCLANGON

Nous sommes assez d'accord avec la promotion de logiciels libres, qui est importante pour la collectivité. Cela va aussi dans le sens de la protection des collectivités. C'est également un enjeu de sécurité numérique. On voit de plus en plus de piratages d'administrations publiques, comme les hôpitaux. L'utilisation de ces logiciels libres nous rendra moins assujettis à ces enjeux de sécurité. Il y a en outre un enjeu d'indépendance vis-à-vis des États-Unis. Sur le plan de la diplomatie, ils sont considérés comme nos alliés. Si cela venait à changer, nous nous retrouverions dans une situation très complexe, en raison de cette dépendance terrible sur le plan numérique. Notre Groupe est favorable à cette adhésion et à la politique menée sur ce plan en mairie.

Monsieur le Maire

Je vous remercie. Il y a eu une abstention en commission.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

37. Délibération n°152/2022 : Adhésion au CoTer Numérique

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame KACIMI

Dans le même esprit, et dans la volonté de faire réseau, l'adhésion au réseau CoTer Numérique est proposée. Elle regroupe des collectivités territoriales françaises et aborde des thématiques liées à l'information et à la communication. L'objectif est d'enrichir mutuellement nos connaissances à ce sujet entre collectivités.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

38. Délibération n°153/2022 : Bilan d'activité 2021 du SIIM94

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame KACIMI

Le SIIM est le service public d'ingénierie pour l'informatique et les technologies d'information et de communication, dont Villejuif est ville adhérente fondatrice. Ce bilan somme toute classique n'appelle pas de commentaires de ma part. Je souhaite néanmoins revenir sur les perspectives de cet organisme. Créé il y a cinquante ans sur la base de la volonté de cinq villes de mutualiser et de coopérer sur l'information. La démocratisation du numérique et la capacité des villes à

s'autonomiser sur le sujet font évoluer les attentes et les besoins de celles-ci, ainsi que les services rendus par le SIIM.

Un audit a été réalisé pour faire un état des lieux et des possibles, concluant à deux options, la dissolution du SIIM ou sa refonte. Les Maires soucieux de coopération et d'échange ont choisi la refonte, mais il faut en avoir pour son argent, en cette période de diminution des ressources des collectivités. Il s'agit de réformer le SIIM pour assurer sa continuité et sa pérennisation. La transformation de son organisation doit permettre une transformation profonde de l'offre de services, en fonction des besoins de ses adhérents, avec une remise à plat des activités du SIIM et la proposition d'un service à la carte.

La refonte des statuts va jusqu'au changement de la nature et du nom du SIIM, avec une facilitation de l'adhésion et de la sortie si elle est jugée nécessaire, une gouvernance renouvelée et une remise à plat en matière financière et de ressources humaines, pour aboutir à un modèle économique soutenable et cohérent. Le temps imparti est court, puisque nous avons une année pour y parvenir et mesurer si la démarche est viable et efficace. Si le défi n'est pas relevé, la dissolution est une option. Je vous invite à prendre acte du rapport.

Monsieur le Maire

Je salue le travail engagé et la présidence assurée par Malika KACIMI depuis six mois dans le cadre de ce travail de refonte engageant les villes adhérentes au SIIM 94. Il s'agit de prendre acte de ce bilan. Ce sujet sera amené à revenir. Madame KACIMI est disponible pour faire le point sur la situation.

Le Conseil municipal a pris acte de la délibération.

39. Délibération n°154/2022 : Convention pour définir les moyens de communication entre ENEDIS et la commune en cas de situation de crise

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur ACHOURI

Il s'agit d'une convention de prévenance en cas de risque majeur dans notre Ville entre la commune et ENEDIS. L'objectif est de gérer les situations de crise touchant la sécurité de la population ou d'équipements. ENEDIS fournira un kit de communication pour les habitants, qui sera renouvelé autant que de besoin.

Monsieur BOUNEGTA

J'ai posé une question en commission concernant la convention signée en 2018 entre le Ministère de la Justice, la Ville et ENEDIS pour entretenir les transformateurs. Est-elle toujours d'actualité ?

Madame MANTION

Les services vérifient l'actualité de cette convention, parce qu'elle n'a pas été remise en question. Ils vérifient notamment sa périodicité. Les travaux d'intérêt général et le travail en lien avec le Parquet sur les peines réparatrices et alternatives intéressent grandement la Municipalité, en partenariat avec le Parquet. C'est un axe que nous souhaitons développer en matière de prévention de la délinquance au niveau de la Ville.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

40. Délibération n°155/2022 : Budget principal de la ville - admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables a la demande de la trésorerie municipale pour les années 1984 à 2018

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur CHASTAGNAC

Ce rapport a été approuvé par la commission (une abstention). Il s'agit d'acter que certaines recettes ne seront jamais perçues, parce qu'elles concernent des usagers relancés sans succès, ayant disparu ou surendettés. Ce sont des créances datant majoritairement d'avant 1984, pour un montant de 730 999 euros. Cette délibération donne suite à la demande de la CRC et à la décision du Conseil municipal de solder le montant complet.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

41. Délibération n°156/2022 : Budget Ville- Versement anticipé en une fois du solde de l'aide attribuée à la commune au titre du fonds de soutien relatif à la convention n°1629400769SILRAE

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur CHASTAGNAC

Il s'agit d'une délibération, qui n'avait pas été présentée ainsi à la commission. À l'occasion du BS, il avait été décidé de payer l'ensemble des échéances restant à payer sur nos contrats d'emprunts structurés, soit 7 millions indexés sur le franc suisse. Les collectivités avaient pu avoir accès à un fonds de soutien pour les aider à rembourser ces emprunts structurés. Cette aide devait s'échelonner jusqu'en 2028. La délibération permet de signer une convention avec l'État, de sorte que celui-ci verse le solde de soutien, soit près de 100 000 euros, sur les 180 000 euros d'aide totale. Fin 2022, ces emprunts devraient avoir été soldés.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

42. Délibération n°157/2022 : Vote électronique élections professionnelles

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LEYDIER

Le 8 décembre prochain auront lieu les élections professionnelles. Les agents de la Ville pourront choisir leurs représentants syndicaux appelés à siéger dans le CST, qui vient en remplacement du Comité technique et du CHSCT. Le principe du vote électronique avait été voté le 10 mai dernier. La présente délibération vise à approuver les modalités de fonctionnement de ce vote électronique (authentification de l'élection, fichier des candidats et fichier des électeurs).

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

43. Délibération n°158/2022 : Créations et suppressions de postes

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LEYDIER

La création et la suppression de postes interviennent suite à différentes réorganisations au sein de la collectivité, passées en Comité technique. Elles font écho au souhait de la majorité municipale de réorganiser l'administration en lien avec ses nouvelles orientations. Quelques réorganisations majeures ont eu lieu, la direction de l'Éducation passant d'une à deux directions. La direction de la Citoyenneté a également été réorganisée, via la création de quatre postes d'agent local, de même que la direction de la Culture, et la direction des Territoires et du Développement métropolitain.

On crée plus de postes que l'on n'en supprime. On ne fait pas « disparaître » des agents, puisque ces derniers peuvent re-postuler à leur poste ou à un autre poste. Aucun agent ne sera lésé dans la poursuite de réorganisation. Au contraire, les agents pourront se repositionner.

Madame ESCLANGON

Concernant ces postes, nous avons quelques questions. Quel est l'intérêt de supprimer le poste d'une personne pour lui demander de repostuler ? Je ne comprends pas trop l'objectif de cette démarche. Ensuite, des postes sont supprimés, à l'image de douze postes d'agent dans les écoles. S'agit-il de leur permettre de postuler à des postes plus qualifiés ? Ce serait alors une forme de promotion, mais je m'en étonne, dans la mesure où on ne peut pas passer d'une catégorie à l'autre dans la Fonction publique sans avoir passé des diplômes, une formation ou un concours.

Quel avait été l'avis des syndicats du CT quant à ces créations et suppressions de postes ? Cette démarche est très surprenante. Nous souhaitons quelques explications complémentaires. Certains

directeurs adjoints ont appris, le jour même, ou deux jours avant, que leur poste était supprimé. Nous souhaitons des explications.

Madame LEYDIER

Vous étiez dans la majorité précédente. Vous avez, vous-même, dans l'ancienne majorité, réorganisé les services. Nous avons même un organigramme nouveau à chaque Conseil municipal. Nous essayons de faire ces démarches dans la longueur, pour prendre le temps de la concertation avec les agents. Ces derniers sont concertés. Ces réorganisations font l'objet de groupes de travail. Personne n'apprend, sauf à avoir été absent pendant longtemps, que son poste a été supprimé deux jours avant. Des réunions sont organisées. Le projet est présenté en Comité technique, généralement par des directeurs. Il serait donc étonnant qu'un directeur adjoint puisse l'apprendre deux jours avant. Cette information me semble donc étonnante.

Quand on fait une réorganisation de direction, à l'image de la réorganisation de la direction de l'Éducation, on passe d'une à deux directions et on augmente le nombre de postes dans les écoles. Cependant, on réattribue les missions, car il manque un lien entre les agents dans les écoles, en raison d'une absence d'encadrement intermédiaire. Il n'y avait ni information montante ni information descendante. Les agents ont demandé plus de liens et plus d'informations montantes et descendantes. Aucun agent présent dans une école ne doit se trouver dépourvu d'informations à restituer à un directeur d'école. Cela explique la création de ces postes intermédiaires entre les agents de terrain et la direction de l'Éducation.

Dans ces conditions, il nous paraît normal qu'un agent puisse repostuler sur un poste qui n'est plus le même. S'il était identique, il ne serait pas supprimé. Le poste a été substantiellement modifié, mais le niveau d'encadrement est identique. L'agent va donc pouvoir postuler à nouveau. Les attendus du poste et les missions sont clarifiés. S'ils ne correspondent pas aux attentes de l'agent, un autre poste lui sera proposé. On n'ouvre la porte à personne. Si l'on clarifie les missions des agents, le service est mieux réalisé. Chacun y trouve son compte, les agents, qui se trouvent sécurisés et valorisés à leur poste, et les usagers. Je n'en ajouterai pas plus.

Madame OUCHARD

Vous avez l'art et la manière de noyer le poisson. Je n'ai rien compris. Finalement, que retrouve-t-on dans les écoles ? Ce n'est pas clair, Madame LEYDIER. Si je comprends bien, il n'y a plus qu'une direction à l'Éducation. Ce n'est pas ce que je comprends dans votre document. Je rejoins Madame ESCLANGON s'agissant de la problématique des suppressions de postes. Vous supprimez pratiquement 45 postes. L'éducation va poser question dans les mois et les années à venir, alors qu'elle est fondamentale dans l'aide à l'évolution chez un enfant.

Vous parlez de lien avec les écoles pour remonter l'information, mais l'arborisation était telle que l'information remontait. J'ai du mal à comprendre votre analyse, parce que les autres systèmes scolaires présentent une arborisation similaire pour que les responsables puissent travailler dans leur bureau, mais aussi évoluer sur le terrain. Quel intérêt d'être dans une telle direction si l'on ne va pas sur le terrain, dans les écoles, pour voir ce qu'il s'y passe ? Votre explication ne m'a pas éclairée.

Madame ESCLANGON

Les postes que vous fermez et les postes que vous rouvrez sont-ils du même grade ou de la même catégorie de la Fonction publique ? Ce n'est pas précisé. Or le changement de catégorie est extrêmement encadré dans la Fonction publique. Dans le privé, on peut proposer une promotion

parce qu'on est satisfait du travail de quelqu'un. Si quelqu'un a réalisé des formations ou acquis des compétences justifiant un changement de catégorie, dont acte. Cependant, nous avons l'impression que vous changez la catégorie des postes pour faire passer des agents à une catégorie supérieure sans que ce soit justifié. Cela me gêne un peu.

Monsieur LIPIETZ

Au Comité technique, les syndicats se sont unanimement prononcés contre ce projet pour la raison exactement inverse à celle invoquée par Madame ESCLANGON. Dans le rapport, il apparaît qu'il y a plus de postes créés que de postes supprimés. Il y a donc un solde net positif d'emplois créés. Cependant, il était précisé que personne n'avait un droit d'héritage à passer à une catégorie supérieure, sous prétexte que le nouveau poste créé ressemblait à celui quitté. Cela a provoqué la grande colère des syndicats qui ont voté contre.

Il a donc fallu voter à nouveau sur ce projet. Un rapport a été présenté pour préciser comment passer d'un poste à l'autre (négociation, requalification...). Les syndicats ont estimé qu'il aurait fallu présenter ce processus avant. Les représentants du personnel des deux syndicats (CFTC et CGT) auraient souhaité avoir plus de garanties, mais on leur a répondu que les agents allaient devoir faire leurs preuves pour obtenir une promotion. C'est donc un processus de qualification globale propre à la Ville, faisant partie de notre politique de qualification des agents, qui ne signifie pas une politique clientéliste de remontée de tous les agents dans la hiérarchie, mais au contraire une plus grande exigence nécessitant d'entrer dans un processus de qualification.

À la suite de ce deuxième examen, les deux syndicats ont donné l'imprimatur pour cette réforme.

Madame LEYDIER

Vous dites ne pas comprendre certaines choses, mais dans vos propos, vous sous-entendez un message d'inquiétude vis-à-vis des agents. Le projet prévoit 62 créations de postes et 45 suppressions de poste, soit un delta positif de 17. C'est factuel. On peut parler de réorganisation de postes et se perdre dans des discours alambiqués que j'ai entendus de votre part. Le service public local doit répondre aux besoins des habitants et délivrer une mission de service public utile à la population. Lorsque la mandature a commencé, nous avons constaté que les agents faisaient très bien leur travail, mais certains services n'étaient pas rendus parce qu'ils n'avaient pas les moyens de les rendre et que cela n'avait pas été identifié dans l'organigramme. Il y avait un défaut de communication, parce qu'il n'avait pas les moyens organisationnels de transmettre un certain nombre d'informations pour pouvoir faire des propositions ou organiser des groupes de travail. À l'occasion des co-réveils, la mobilisation des agents et le fait qu'ils ont pu participer à ces projets ont permis à ces derniers de prendre un réel sens, y compris pour eux. Ce sont des missions de service public répondant aux besoins de la population. Ce delta de 17 postes correspond à ces besoins identifiés dès juin 2020. Les habitants demandent plus de service public. C'est un de nos engagements de campagne. Il faut maintenant s'en donner les moyens, parce que les besoins évoluent et que nous nous y adaptons.

À l'inverse, et il semble que vous vouliez inquiéter les habitants, vous semblez dire qu'il y a de petites promotions. C'est mal connaître le travail des agents. En outre, ces propos sont insidieux et peu respectueux du travail mené. Depuis le début de la mandature, nous voulons aussi travailler sur des projets d'évolution de carrière. Les agents ont aussi la possibilité d'évoluer. La création de ces postes permet des évolutions de carrière. Certains ADSEM travaillent ainsi à l'accueil des RH, alors qu'une ancienne agente de ménage travaille à l'accueil du CCAS.

Madame OUCHARD, vous avez eu six ans pour réaliser votre programme, nous n'en avons eu que deux et demi. Arrêtez de m'interrompre.

Monsieur le Maire

Madame OUCHARD !

(brouhaha)

Madame LEYDIER

Madame OUCHARD, un peu de discipline ! Vous avez pu vous exprimer, laissez-moi terminer. Vous m'avez demandé un certain nombre d'explications. Je reconnais que j'ai tendance à parler vite...

Monsieur le Maire

Madame OUCHARD, je vous demande de tenir compte de ce que vous avez dit. Je vous demande de vous taire quand d'autres personnes interviennent. Personne ne vous a coupée. Vous n'avez pas à couper les personnes qui interviennent. Madame, je remarque que la séance était calme jusqu'à ce que vous interveniez. Madame, respectez les Villejuifois ! Vous n'êtes pas obligée de parler en permanence sur les élus qui interviennent et qui vous répondent.

Madame LEYDIER

Il n'y a pas de promotions insidieuses, non. Nous avons insisté sur les promotions de carrière. Nous essayons d'avoir une cohérence, sur les besoins qui existent et qui évoluent. Il faut s'y adapter. Il faut donner aux agents les moyens de s'adapter, de communiquer entre eux, d'être innovants. Ces échanges permanents entre la Direction et les agents sur le terrain sont nécessaires, car ils ont l'expertise d'usage. Oui, nous créons des strates intermédiaires. Pour que le service soit de qualité et effectif, il faut s'appuyer sur l'expertise d'usage des agents. Nous voulons montrer la confiance que nous leur accordons et la volonté de travailler avec eux pour un service public efficace et durable.

Monsieur le Maire

Je confirme qu'au-delà de la question des postes, nous voulons nous donner les moyens RH dans la mise en œuvre de différentes politiques publiques. C'est vrai dans la création des postes en référents de restauration. On ne peut pas se donner des objectifs de qualité des repas, pour que les enfants mangent plus souvent des repas équilibrés, sans réfléchir à ce qui permet de le faire. La crise sanitaire a également démontré que les strates intermédiaires avaient disparu lors de la précédente mandature, ne permettant pas autre chose que des démarches ascendantes et descendantes. Il s'agit de réinstaurer des maillons dans une chaîne, pour avoir les moyens de notre politique publique. Je crois que c'est l'ADN de ce qui est présenté.

Il y a en outre une certaine confusion entre les fonctions, les postes et les individus dans les propos de l'opposition. On ne parle pas de suppressions d'individus ou de fonctions quand on parle de suppressions de poste. Les sujets sont différents. Il faut mettre de la mesure dans les propos qui sont tenus. Nous donnons plus de moyens au service public, plus d'articulation dans la chaîne

hiérarchique, plus de capacité à avoir des interlocuteurs en conscience et en responsabilité pour mener la politique que nous souhaitons.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

Monsieur le Maire

Toute l'opposition est contre la création de postes dans le service public. C'est noté. Merci à la majorité de donner plus de moyens au service public à Villejuif.

44. Délibération n°159/2022 : Gratification des stages par la commune

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LEYDIER

C'est une délibération qui est en réalité une mise en conformité de la gratification des stages. Il s'agit de pouvoir verser une gratification pour les stages longs, supérieurs à deux mois. Ce montant correspond à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale. Une aide sera également prévue pour les repas, outre cette gratification.

Madame ABDOURAHAMANE

Je vois que nos élèves en ME et en ES doivent faire de très longs stages. Ils doivent être gratifiés, et de nombreuses structures ne les accueillent pas pour ces raisons. Ils ont la possibilité de venir aider la mairie.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

45. Délibération n°160/2022 : Approbation du principe de la mise à disposition d'une assistante sociale pour le personnel auprès de la commune du Kremlin-Bicêtre

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame LEYDIER

Auparavant, la Ville disposait d'une convention avec le Grand Orly Seine Bièvre pour la mise à disposition d'une assistante sociale. Cette convention a pris fin. Pour remplir cette nécessité d'avoir une assistante sociale, nous avons trouvé un nouveau partenaire, la ville du Kremlin-Bicêtre, avec un partage entre les deux communes (80 % pour la Ville de Villejuif et 20 % pour la Ville du

Kremlin-Bicêtre). Toutes nos orientations politiques à ce sujet ayant déjà été expliquées, je propose de ne pas y revenir.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

46. Délibération n°161/2022 : Modification des représentants : ASPI-Association de la prévention, soins et insertions

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant traiter une série de délibérations concernant les désignations dans les différentes associations, syndicats et autres collectivités suite à la réorganisation de juin 2022. Je vous propose de procéder à main levée.

Il est proposé de désigner Monsieur SOFI.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

47. Délibération n°162/2022 : Modification de la composition : Commission de délégation des services publics(CDSP)

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé que les titulaires soient Messieurs LIPIETZ, SAADI, PLUSQUELLEC, BULCOURT et Madame ARLE, et les suppléants Messieurs ASSOGBA, BADEL, DU SOUICH et Mesdames KACIMI et MOROT.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

48. Délibération n°163/2022 : Modification de représentants : ASL Paul Bert

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame GANDAIS.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

49. Délibération n°164/2022 : Modification de représentants : ASL Villejuif- Croizat

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame ABDOURAHAMANE.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

50. Délibération n°165/2022 : Modification de représentants : ASL Grands Lozais

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame KADRI.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

51. Délibération n°166/2022 : Modification de représentants : Conseil d'administration du comité local pour le logement autonome des jeunes du Val-de-Marne Bièvres

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame KADRI.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

52. Délibération n°167/2022 : Modification de représentants : Commission consultative des sports

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Mesdames BRIENZA, MANTION, ESCLANGON et ARLE et Messieurs SAADI, COIS et MEYNE comme titulaires, Madame DA SILVA et Messieurs LAFON, SOFI, PARRA-RAMIREZ et BADEL comme suppléants.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

53. Délibération n°168/2022 : Modification des représentants : Commission de règlement amiable de la société du Grand Paris

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur PLUSQUELLEC comme titulaire et Monsieur WEBER comme suppléant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

54. Délibération n°169/2022 : Modification des représentants : INNOVAM

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur SAADI et Madame KADRI comme titulaires et Monsieur OUHRANI et Madame REKRIS comme suppléants. Madame KADRI siègera au Conseil d'administration.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

55. Délibération n°170/2022 : Modification des représentants : Campus cancérologie

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur WEBER.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

56. Délibération n°171/2022 : Modification des représentants : Association Théâtre Romain Roland

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame MORIN.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

57. Délibération n°172/2022 : Modification des représentants : Association Les amis du Théâtre Romain Roland

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame MORIN.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

58. Délibération n°173/2022 : Modification des représentants : SIGEIF

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur CHASTAGNAC comme titulaire et Monsieur ACHOURI comme suppléant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

59. Délibération n°174/2022 : Modification des délégués pour représenter la commune au syndicat intercommunal de périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur CHASTAGNAC comme titulaire et Monsieur BULCOURT comme suppléant.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

60. Délibération n°175/2022 : Modification des représentant.e.s aux conseils d'école de la commune

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Madame MORIN (école Cachin), Monsieur PLUSQUELLEC (école George Sand), Monsieur OZTORUN (école Joliot Curie), Madame BRIENZA (école Jean Vilar), Monsieur OUAHRANI (école Langevin), Madame MUNOZ (école Robert Lebon), Monsieur MEYNE (école Paul Vaillant-Couturier), Madame MOROT (école Pasteur), Monsieur OZTORUN (école des Hauts de Bruyère), Monsieur SOFI (école Robespierre), Madame MANTION (école Simone Veil), Madame BELLIN (école Henri Wallon) comme titulaires, ainsi que Monsieur DUBOC (école Cachin), Madame PASQUET (école George Sand), Monsieur COIS (école Joliot Curie), Madame KACIMI (école Jean Vilar), Monsieur SAADI (école Langevin), Madame KADRI (école Robert Lebon), Madame BRIENZA (école Paul Vaillant-Couturier), Monsieur LAFON (école Pasteur), Madame BAKOUR (école Robespierre), Madame MANTION (école Simone Veil), Madame MOROT (école Henri Wallon), Madame LEYDIER (école Fernand Pelloutier), Monsieur MEYNE (école Karl Marx) et Monsieur COIS (école des Hauts de Bruyère), comme suppléants. Les arrêtés du Maire seront publiés.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

61. Délibération n°176/2022 : Modification des représentant.e.s du conseil Municipal siégeant au sein des conseils d'administration des collèges de la commune

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur CHASTAGNAC (collège Karl Marx), Monsieur WEBER (collège Louis Pasteur), Monsieur WEBER (collège Aimé Césaire), Madame GANDAIS (collège Guy Môquet) et Monsieur WEBER (collège Jean Lurçat).

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

62. Délibération n°177/2022 : Modification des représentants : Comité de jumelage

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur DU SOUICH et Madame MORIN.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

63. Délibération n°178/2022 : Modification des représentants : Comité consultatif des marchés forains

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Monsieur le Maire

Il est proposé de désigner Monsieur PLUSQUELLEC, Monsieur SAADI et Madame REKRIS.

Monsieur le Maire soumet le rapport aux voix.

ADOPTION

64. Délibération n°179/2022 : Vœu du soutien à Salah Hamouri

Rapport en Annexe 1

Délibération en Annexe 2

Madame KADRI

Je vais vous présenter au nom de la majorité un vœu que vous avez eu sur table. Salah HAMOURI est un jeune avocat franco-palestinien de 37 ans, détenu de manière arbitraire et dans les conditions les plus violentes depuis le 7 mars 2022. Il a déjà passé six ans en prison en 2005 et un an en 2017. Aucun chef d'inculpation n'est connu, et son emprisonnement peut se prolonger indéfiniment. Il s'est vu interdire d'exercer son métier d'avocat et fait l'objet d'une procédure de destitution de sa carte de résident de Jérusalem. C'est une injustice patente, puisque la détention politique est prohibée par le droit international relatif aux droits humains.

Le 25 septembre dernier, Salah et 29 autres prisonniers ont entamé une grève de la faim. Salah était détenu dans des conditions pénibles et humiliantes, en cellule d'isolement. Cette grève de la faim s'est achevée le 13 octobre, Salah étant depuis très affaibli. Il a d'ailleurs perdu 14 kilogrammes en 19 jours. Outre le silence du Gouvernement face à la politique d'occupation de la Palestine par l'armée israélienne, en violation du droit international, il devient urgent que l'État s'impose face à cette injustice en exigeant la libération immédiate de Salah HAMOURI. J'avais présenté un vœu

similaire en 2017, puisqu'il s'agit alors de sa deuxième incarcération, également arbitraire. Les élus de la majorité que vous étiez à l'époque avaient adopté ce vœu. J'espère que ce vœu sera adopté et porté auprès de l'État pour qu'il puisse intervenir sans délai, puisque Salah est également un papa de deux petites filles, dont une qu'il n'a quasiment pas vue. Merci.

Monsieur DU SOUICH

Je voulais souligner l'importance de faire présenter ce vœu par Madame KADRI. Pour la jeunesse, Salah HAMOURI est une figure tutélaire, qui montre le droit et l'exemple d'une vie qui accepte les difficultés pour s'opposer à une situation insupportable. J'ajoute que l'Europe vient de déposer un rapport contre la situation imposée aux habitants de Jérusalem. Salah HAMOURI est un habitant de Jérusalem et se bat à ce titre, mettant sa vie et sa santé en jeu. Le rapport de l'Union européenne dénonce particulièrement le fait que l'Etat israélien prend prétexte de fouilles archéologiques pour creuser le sol et fragiliser les maisons, et ainsi expulser les Palestiniens de Jérusalem-Est. Cela démontre le niveau d'hystérisation atteint et à quel point les autorités ont perdu toute mesure. Salah HAMOURI le vit dans sa chair. Nous devons lui montrer notre soutien.

Madame MANTION

Je prends la parole au nom du Groupe *Réinventons Villejuif Ecologiste et Socialiste*. Lors du Conseil municipal dédié à la situation en Ukraine, notre Groupe avait rappelé son attachement à la souveraineté des peuples, en rendant hommage à tous ceux et à toutes celles qui se battent pour leur liberté et leurs droits. Nous partageons le vœu de soutien à Salah HAMOURI, parce que nous partageons le combat des femmes et des hommes pour la défense des droits humains. Si la portée de ce vœu n'est que symbolique, il n'en est pas moins important, car notre soutien témoigne des valeurs qui nous animent et guident nos valeurs politiques, la défense des droits de l'homme et de la fraternité. Notre engagement est aussi en faveur du droit des femmes, qui se battent partout dans le monde pour défendre leurs droits, face à des systèmes d'oppression qui les nient. Notre hommage ce soir s'adresse également à Masha AMINI. Elle avait 22 ans et est morte le 16 septembre 2022, dans un hôpital de Téhéran, trois jours après son arrestation par la police des mœurs pour un voile mal porté. Notre hommage s'adresse à toutes les femmes iraniennes qui combattent pour leurs droits actuellement, à leur courage, et à l'aspiration à un régime plus libéral du peuple iranien. Le combat de ces femmes et de ces hommes doit faire l'objet d'un soutien indéfectible de la part de nos démocraties occidentales. Pour que résonne le slogan « femmes, vie, liberté », à Téhéran, à Kaboul et partout dans le monde, et pour que résonne la Déclaration universelle des Droits de l'Homme en Ukraine, en Palestine et à travers le monde, nous soutenons ce vœu.

Monsieur le Maire

Je partage ce qui a été dit et je soutiens ce vœu. La rédaction ne me paraît pas tout à fait conforme. Je propose donc de le modifier sur place et de ne pas évoquer la majorité municipale, mais la municipalité dans le dernier paragraphe. Ce vœu a vocation à devenir le vœu de l'ensemble de la municipalité. Par ailleurs, je propose d'écrire « le Conseil municipal interpelle les autorités françaises... »

Monsieur le Maire soumet le vœu aux voix.

ADOPTION

Monsieur le Maire

Bonne soirée, merci à vous, et à très bientôt.

La séance est levée à 23 heures 30.

Pierre GARZON

Maire

Conseiller départemental du Val-de-Marne

M. Mostefa SOFI

Secrétaire de séance

